

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 16 janvier 2009, accompagnée d'un ordre du jour comportant 53 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente,
Présidence de ~~M. Elio DIRUPO, Bourgmestre~~
Présents : ~~Mme HOUDART, M. MILLER~~, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS,
M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~,
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,
~~M. LECOCQ, M. MERCIER W.~~, Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~,
Mme BOUROUBA, ~~Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN~~, M. TRANCHANT,
Conseillers
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je vais présider la séance et par conséquence excuser le retard de notre Bourgmestre, il arrivera un peu plus tard dans la soirée ; excuser également le retard de M. ROSSI et de Mme HOQUET. Permettez-moi aussi d'excuser l'absence de Mme DEJARDIN, M. MERCIER, M. MILLER, Mme OUALI, Mme PREVOST et M. LECOCQ. Vous devez également savoir que le point 15 est remis et que le procès-verbal est à votre disposition, il se situe ici sur la table pour les personnes qui désirent le consulter. Etant donné le retard de notre Bourgmestre, permettez-moi de commencer notre ordre du jour par le point 18.

18e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.
Ouverture de classes maternelles dites « d'été » au 18.11.2008. 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

19e Objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal en novembre

et décembre 2008 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTRA/LYPA0140

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

20e Objet : Marché conjoint de services financiers destiné à la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2009 entre la Ville de Mons et la Régie Foncière et de services, le C.P.A.S et la zone de police Mons-Quévy. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Gestion f. EXTRA/LYPA0139

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'interviens brièvement sur ce point-là parce qu'il s'agit donc de reporter pour un an les marchés financiers. Pour le moment, nous avons un contrat avec Dexia comme la Loi le prévoit on peut reporter le même marché pendant 3 ans de façon négociée mais il avait été convenu, lors d'une réunion des chefs de groupe qui a eu lieu il y a quelques mois, je ne sais plus la date exacte, en tout cas, qu'on rouvrirait le marché à concurrence pour l'année 2010. Donc, j'insiste pour que ce soit exécuté tel que cela avait été décidé dans cette réunion-là parce que quand on lit le dossier, on voit que le Collège était d'accord là-dessus et puis que cela a été supprimé du texte que nous allons voter. Dans le texte initial que nous devons voter il y avait une recommandation pour ouvrir le marché en 2010. Dans le texte final qui est soumis à notre vote, il n'y est plus. Donc, moi j'insiste pour qu'on rouvre un marché à la concurrence en 2010. Cela c'est un aspect des choses. Deuxième aspect et j'en ai parlé en Commission, il faudrait que dans ce genre de marchés aussi on inclue des clauses éthiques. Bien sûr, on ne pourra pas exclure un soumissionnaire uniquement pour des clauses éthiques mais on peut donner des points dans l'attribution du marché qu'on attribuera aux clauses éthiques. Et on en a discuté en Commission, tout le monde avait l'air de dire c'est tout à fait possible puisqu'il y a des organismes, des certifications pour les clauses éthiques. Dans la motion que j'avais déposée sur le conflit israélo-palestinien d'ailleurs, je mettais en cause Dexia et je demandais qu'on interpelle le Conseil d'Administration de Dexia dont il apparaît que par l'intermédiaire d'une de ses filiales, elle finance certaines colonies d'Israël dans les territoires occupés palestiniens. Eh bien, pour moi c'est une clause éthique qui doit rentrer dans un marché. Donc, je résume, deux choses, on rouvre le marché et on introduit des clauses éthiques dans le marché. Il semblait y avoir un assez grand consensus là-dessus lorsque j'ai fait cette intervention-là lors de la Commission des Finances.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il y aura bien un nouveau marché en 2010 et le nouveau cahier des charges passera vers le mois de juin au niveau du Conseil communal et bien entendu les petits ajouts que vous pourriez faire sont tout à fait les bienvenus, on peut y

ajouter de toute façon la notion d'éthique, cela va de soi. Je ne sais pas si M. BARVAIS veut ajouter quelque chose par rapport à ce point-là ?

M. Marc BARVAIS, Conseiller : Non, simplement pour préciser qu'il y avait eu la réunion des chefs de groupe le 7.11.2008 et que donc on prolonge comme prévu le marché 2009 et il entre dans les intentions d'avoir un marché groupé comme la fois passée, Ville-CPAS-Régie Foncière qui sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2010 et comme l'a dit la Présidente de séance, les clauses complémentaires au niveau éthique seront étudiées par le service des marchés publics et nous reviendrons avec un cahier social de charges avant le mois de juin.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ok, merci.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Effectivement, nous n'y voyons pas d'inconvénients, l'Echevin des Finances a d'ailleurs dit en réunion de section qu'on allait en 2010, suite à la question de M. VISEUR, rouvrir en marché public. En plus de cela, en ce qui concerne les clauses éthiques, effectivement l'Echevin des Finances y est particulièrement attaché, d'autant plus qu'il a fait une intervention en tant que Député régional wallon en demandant qu'il y ait un Décret wallon qui contraint à avoir au moins les 10% vis-à-vis des critères éthiques mais le Conseil d'Etat à ce sujet a répondu que ce n'était pas dans les compétences de la Région Wallonne puisque c'est dans les compétences du Fédéral. Néanmoins, l'autonomie est laissée justement aux communes, on ne peut pas l'obliger par un Décret régional mais l'autonomie peut être laissée aux communes. Ce qui donc nous permet tout à fait d'introduire des clauses éthiques dans notre demande de marché public mais bien entendu on ne peut pas non plus introduire des clauses éthiques n'importe comment, toutes ces clauses éthiques sont spécialement réglementées et il ne faut pas non plus qu'à l'aide des clauses éthiques que cela vise un fournisseur bien particulier, il faut bien entendu laisser le marché ouvert.

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

21e Objet : Octroi de concessions dans les cimetières communaux : adoption d'un règlement redevance. Gestion f. 040/363-48

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

22e Objet : Obourg. Assainissement de l'Aubrecheuil – Emprises. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

23e Objet : Cuesmes. Rue Hector Delanois – Garage n° 11 – Aliénation. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On approuve mais simplement on souhaiterait qu'à l'avenir, des expertises soient faites avec un maximum de délai de 2 ans, voilà, merci.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Oui, effectivement, M. HAMBYE a fait la remarque en Commission, il en sera fait ainsi tout en lui faisant remarquer que les estimations ont un coût. Aujourd'hui, pas de problème, effectivement, pour ce dossier-ci puisque l'estimation de cet espace qui est simplement un espace de parking évidemment, est estimé correctement selon les spécialistes même si effectivement, vous avez raison, l'estimation est un peu ancienne. Mais, enfin, voilà on le fera.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

24e Objet : Emphytéose « Toit & Moi » Ets ALDI, Place Simonet – Approbation. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

Entrée de MM ROSSI et BRESART et sortie de M TONDREAU = 34 présents

25e Objet : Régie communale autonome « Mons-Capitale ». Compte 2006. Régie foncière RCA/FP

M. François COLLETTE, Conseiller : Le Conseil est appelé à approuver aujourd'hui les comptes 2006 de la Régie Communale Autonome Mons-Capitale dans lesquels lors d'un Conseil d'Administration du 8 novembre, j'avais posé une question relative à une inscription en charges d'un montant de 60.000 euros qui étaient reversés par la Régie Communale Autonome à sa filiale Mons-Rénovation. Il y est renseigné des prestations de Mons-Rénovation pour un total de 60.000 euros, j'ai interrogé la société fiduciaire comptable sur la signification de ces prestations. Il s'est avéré que 12 factures mensuelles de 5.000 euros

avaient été tracées par Mons-Rénovation pour ce total de 60.000 euros hors TVA, la TVA s'y ajoutait, devait être déduite et les factures avaient pour intitulé « prestations de Mons-Rénovation ». Nous avons demandé des explications pour savoir de quelles prestations il s'agissait et il s'est avéré qu'il n'y avait pas de prestations de Mons-Rénovation mais que ces factures étaient dressées pour faire application d'une décision qui existait antérieurement qui était une décision de subsidiation de Mons-Rénovation pour la prise en charge de ses frais administratifs. Donc, lorsque la Régie Communale Autonome a tenu Mons-Rénovation sur les fonds baptismaux, il était prévu de lui donner dans un premier temps un soutien pour son administration de l'ordre de 60.000 euros. Alors, la qualification réelle était la qualification de subsides, malheureusement pas une qualification de prestations puisque ces prestations n'existaient pas. J'ai demandé au Conseil d'Administration et au comptable d'envisager de requalifier correctement les 60.000 euros qui passent de la Régie Communale Autonome à la filiale opérationnelle Mons-Rénovation et on m'a dit que c'était impossible parce que dans la mesure où les factures ont été soumises à la TVA, il faudrait alors faire une déclaration rectificative de la TVA et avouer à l'administration fiscale que l'intitulé est faux. Alors, je suis tout à fait d'accord de reconnaître que ce n'est pas un faux, je vais dire frauduleux, c'est-à-dire intentionnel puisqu'il y avait nécessairement une décision, peut-être servait-il en réalité à argumenter dans le dossier TVA dans laquelle Mons-Expo vient de subir un très désagréable revers mais il est évident que même si ces inscriptions sont faites avec une parfaite bonne foi, il n'en reste que moi je ne peux pas approuver un compte dans lequel figurent des prestations qui sont manifestement fausses ou qui sont reprises sous des faux intitulés de factures. En conséquence, nous nous abstiendrons relativement à ce compte 2006 de la Régie Communale Autonome.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Moucheron, oui ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, mais si vous avez une explication par rapport à ce qui vient d'être dit, nous sommes ravis de l'entendre.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Bien, mes chers collègues, tout d'abord je voudrais préciser et sans faire de querelle à qui que ce soit, préciser quelques éléments. Le premier, c'est que nous parlons des comptes 2006 et je vous demande d'excuser le retard évidemment mis à vous demander l'approbation de ces comptes, diverses raisons nous amènent à cela et notamment le fait effectivement que M. COLLETTE qui est administrateur de la RCA a demandé lors de l'approbation de ces comptes, au mois de novembre, d'avoir des explications, ce qui d'ailleurs a été fait immédiatement et les points ont été reportés à la fois

au Conseil d'Administration suivant de la RCA et retirés du Conseil communal du mois de novembre où c'était inscrit. Nous avons eu ce Conseil d'Administration qui a duré fort longtemps où l'ancien expert-comptable qui avait d'ailleurs passé les écritures pour cet exercice 2006 était présent bien qu'il ne travaille plus actuellement pour le bureau d'expertise comptable, il l'a fait pour donner les explications. Ma première remarque c'est de regretter que M. COLLETTE qui avait demandé à ce que ce point soit examiné en Conseil d'Administration, n'était pas là le jour où l'expert-comptable est venu. Force est de constater que je n'ai pas eu ni d'excuses, ni de procuration, c'est un peu dommage et c'était un peu embêtant par rapport à ce monsieur qui avait fait le déplacement spécialement et qui a passé deux heures à expliquer. J'ai ici l'explication évidemment très longue en matière comptable, je voudrais dire aussi que la RCA 2006 si M. COLLETTE en était membre administrateur, décision d'ailleurs qui a été reprise qui sont dans les PV des Conseils d'Administration, cette décision d'utiliser cette technique avait fait l'objet de décisions du Conseil d'Administration où M. COLLETTE était présent, je suis un peu étonné qu'aujourd'hui il pose ce genre de question, cela laisse entendre qu'il pourrait y avoir, il a dit que ce n'était pas frauduleux mais cela m'embête un petit peu. Je voudrais ajouter que lors de la Commission de ce jeudi, M. COLLETTE alors que ce point pouvait être évoqué, n'était pas là non plus. Donc, je voudrais dire que c'est quand même un tout petit peu étonnant d'intervenir au niveau du Conseil communal pour des choses de 2006 que l'on a par ailleurs votées et lorsqu'on a l'occasion d'en débattre et d'expliquer un peu puisque les différentes responsables, les comptables étaient présents pour l'expliquer, M. COLLETTE n'a malheureusement pas pu être là, je ne le mets pas en cause, je dis qu'il n'était pas là et nous avons donc reporté le point de plus de deux mois maintenant. Bien, je pourrais vous lire, il y a 3 pages, c'est ce qui a été fait, je voudrais dire aussi que le réviseur d'entreprise avait demandé d'accepter les points, la remarque était faite comme dans pas mal de points mais sans relever d'erreurs, d'inexactitudes, la technique qui a été employée et je suis incapable personnellement, n'étant pas comptable de formation, de vous en expliquer vraiment les raisons. M. COLLETTE est-il plus calé que moi ou même que l'expert-comptable mais en tout cas, toujours est-il que l'ex bureau d'expertise comptable, le bureau de révisorat avait proposé cette technique et que cela n'a pas été suffisant. Alors, je tiens à votre disposition et de même que je demanderai au directeur de la RCA qui est ici derrière moi de vouloir bien envoyer à l'ensemble des chefs de groupe la réponse, l'explication qui avait été faite à l'époque par l'expert-comptable responsable des écritures. Ceci étant dit, je n'ai aucune difficulté de faire, si jamais vous vouliez le faire, une commission particulière, je veux que les choses soient claires, je n'étais

pas dans cette RCA et je ne veux pas un moment donné qu'on continue à empoisonner un peu le climat avec des laisser-entendre que ceci ou cela, tout est transparent, tout peut être expliqué, il n'y a pas de difficulté et la présidente de la commission peut très bien faire une séance de travail où seront expliquées les raisons et l'historique des activités de la RCA. Moi, je souhaite que l'on vote le point parce que de toute façon on a donné deux mois et que tout le monde, tout le monde, y compris les administrateurs qui étaient présents, ont pris la peine d'écouter, de poser des questions et je trouve que ce n'est pas correct de redemander un délai. J'ai dit et 2007 passera le mois prochain, s'il est accepté par le Conseil d'Administration, j'ai personnellement accepté tout de suite, dès le moment où il y a eu des questions et elles me paraissaient légitimes, d'accepter de reporter le point mais au bout de deux mois, maintenant, ce genre de questions ou bien on se renseigne, on a les informations et c'est tout ou on ne reprend pas la même discussion qu'il y a deux mois et demi. Je pense que c'est incorrect non pas pour les autres administrateurs mais aussi pour cette personne qui a pris le temps de venir pendant près de deux heures expliquer le mécanisme. Voilà, donc moi j'ai les réponses ici, je ne vais pas vous ennuyer avec des techniques en lisant ceci ici qui n'a pas de sens puisque vous n'avez pas l'ensemble des points et que comme moi et pour la majorité d'entre vous vous n'étiez pas à la RCA, ni dans ce Conseil d'Administration, j'ai ces documents-là et je peux les envoyer à tous ceux qui le souhaitent, même si c'est en plus des chefs de groupe.

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, un petit mot de réplique, j'accepte l'explication de l'Echevin. D'abord, c'est vrai que j'aurais dû, comme pour le Conseil communal qui s'est passé la veille ou le lendemain, j'avais demandé à M. VISEUR de le faire, demander de m'excuser pour mon absence le 18 décembre, j'étais dans une impossibilité pour raisons professionnelles d'y être, même chose pour ce jeudi, ce sont des contraintes qui sont difficilement évitables. Je pense que le 8 novembre on avait pris, M. l'Echevin sous votre pilotage, des décisions saines, bon, on était dans le flou depuis un certain temps et vous avez effectivement exigé qu'à partir du prochain Conseil d'Administration où une série de points devaient être remis y compris d'autres dont je ne parlerai pas et qui n'ont pas été rediscutés le 18 décembre, vous avez demandé que dorénavant les administrateurs reçoivent les textes à l'avance. Alors, nous avons reçu effectivement toute une série de textes relatifs aux différents points de l'ordre du jour de la réunion du 18 décembre qui concernaient les comptes, le point était réinscrit à l'ordre du jour sans aucune note d'accompagnement et c'est vrai que si peut-être j'avais vu qu'il y aurait eu une explication qui allait être donnée en séance par l'ancien comptable, j'aurais peut-être essayé de m'arranger pour arriver et demander qu'on aborde le

point à une heure où j'aurais pu m'y rendre. Or, il n'y avait rien, contrairement à ce qui avait été promis en séance du 8 novembre. Alors, on peut effectivement parler, vous me dites qu'il y aurait eu une décision du Conseil d'Administration qui aurait décidé de donner cette forme au subside. Moi je pense qu'il y a eu deux choses, il y a eu effectivement à une époque déterminée une décision de remettre au personnel de Mons-Rénovation la charge de l'administration de la Régie Communale Autonome, décision qui a été implicitement rapportée par la décision d'engager à l'intérieur des RCA une série de personnes pour exécuter les tâches administratives, tout en maintenant le subside de 60.000 euros au profit de Mons-Rénovation qui ne devait plus en contrepartie apporter des prestations. Tout cela est effectivement flou mais nous sommes d'accord, trouvez toutes les explications que vous voudrez, toutes les justifications que vous voulez, vous devrez nécessairement être d'accord pour dire que lorsqu'en 2006 on décide de prestations fournies par Mons-Rénovation, l'intitulé des factures ne correspond pas à la réalité et cela le réviseur était entièrement d'accord sur cette remarque. Je pense que là il faut être clair, il y a peut-être des choses qui se sont passées antérieurement sur lesquelles j'aurais donné mon accord, je ne m'en suis pas rendu compte, il y a beaucoup de choses qui nous échappent quand on doit traiter de très nombreuses informations. Ceci étant, cela me permet effectivement d'introduire un débat sur lequel je vais réinterpeller ultérieurement mais qui me paraît fort important, c'est le fameux arrêt rendu par la Cour d'Appel concernant l'applicabilité de la TVA sur le hall multifonctionnel, qui est le leitmotiv et je vais dire la justification principale de la création de la RCA et de ses filiales et qui aujourd'hui nous amène dans un mur ou dans une impasse en tout cas et c'est précisément le même comptable, je ne donnerai pas de nom, le même comptable qui aurait effectivement à l'époque justifié la modalisation de la subsidiation par des factures de prestations de Mons-Rénovation à Mons-Capitale qui au départ aurait, pour moi c'était le sentiment que j'avais, assuré le Conseil d'Administration de la RCA qu'une décision, qu'un rooling pratiquement avait été contracté avec l'Administration de la TVA et que ce qui est arrivé récemment par l'arrêt de la Cour d'Appel ne pouvait pas arriver et c'est arrivé quand même. Alors, on est en train de se demander si on a fait tout cela en bâtissant sur du sable et s'il ne serait pas utile ici de rechercher des responsabilités. C'est peut-être un autre débat que je lance mais bon, c'est pour plus tard.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Non, simplement, c'était le droit de M. COLLETTE de répliquer. Je ne vais pas reprendre la parole, je le remercie d'avoir signalé qu'effectivement lors de ce Conseil d'Administration, nous avons pris des décisions et pour les personnes qui étaient présentes et je pense que vous avez reçu effectivement le paquet de feuilles et s'il n'y

avait pas d'éléments particuliers c'est parce que nous attendions la présence, nous espérons et nous attendions la présence de l'ancien expert-comptable qui nous a fait ce commentaire en direct, commentaire qui fait 3 ou 4 pages d'explications, voilà, point à la ligne. Je répète encore une fois, c'est quelque chose dont je suis incapable de pouvoir vous confirmer ou vous infirmer que cela a été fait, que cela a été dit au Conseil d'Administration puisque je le rappelle, très peu de personnes et c'est pareil d'ailleurs pour une série d'administrateurs aujourd'hui qui n'y étaient pas en 2006 au moment de cet exercice-là. Merci en tout cas de l'avoir signalé, qu'on essaye en tout cas de faire en sorte que les administrateurs reçoivent les textes avant.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT

ADOPTE – 8^e annexe

26e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonnières, cadastrée Mons-3e division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2. (10e série). Régie foncière RF/NS

M. François COLLETTE, Conseiller : C'est une abstention puisqu'on est toujours dans le cadre de ce prix immuable de vente de fonds de terrains, on ne va pas revenir sur le sujet.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Abstention pour les mêmes raisons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT

ADOPTE – 9^e annexe

27e Objet : Régie Foncière – Information au Conseil Communal des emprunts soumis à la décision du Collège Communal du 1er janvier au 31 décembre 2008. Régie foncière 030103

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

28e Objet : Mise en place de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine funéraire architectural des cimetières. 2e Inhumations

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin DUPONT, il y a quelques temps j'étais intervenue pour que le patrimoine funéraire architectural des cimetières soit précisément sauvegardé. J'avais relevé spécialement dans les cimetières de Mons et de Jemappes, de véritables monuments qui témoignaient d'un art pratiquement disparu à ce jour. Mais, ceux qui avaient résistés donc les monuments, souffraient des vicissitudes du temps. Pouvait-on les préserver ? Cela c'était ma question et même les rassembler. On m'a répondu à ce moment-là ce qu'on pouvait faire. La nouvelle Commission répond tellement bien à mon attente que je souhaiterais en faire partie. Je l'ai communiqué à mon chef de groupe. Mais j'ai encore une question à vous poser : est-ce qu'on a prévu des architectes paysagistes pour faire partie de la Commission ?

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Je voudrais brièvement vous exposer le but de la Commission. On a une réflexion importante au niveau du service de l'Etat-civil/Population et particulièrement au niveau de la gestion des cimetières en vue de redynamiser la gestion de ceux-ci et particulièrement le cimetière de Mons dans sa partie classée. On va établir un état des lieux qui sera suivi d'un plan de gestion qui sera fait en étroite collaboration avec la Région Wallonne. La Commission que nous nous proposons de créer aura donc pour objectif principal d'accompagner le travail réalisé par le service des inhumations et des cimetières dans le cadre de la préservation du patrimoine funéraire et d'une gestion efficace des cimetières. Bien sûr, ce sera un organe consultatif qui est instauré pour faire des suggestions tant au Collège qu'au Conseil communal dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des cimetières. Maintenant, je voudrais vous signaler la manière dont la Commission sera composée. Donc, le membre du Collège qui a les cimetières dans ses attributions et je pense que c'est moi ; il y aura des gens des services que sont le Secrétaire communal, M. Benrubi, Mme Depotter, Mme Sarpette et un appel à candidatures sera lancé auprès des services techniques afin de voir les gens qui pourraient être intéressés par la participation à une telle Commission. Bien sûr, seront concernés aussi les groupes du Conseil communal et je suis très

heureux, Mme MERCIER, parce que c'est vrai, vous êtes fortement intéressée à cette problématique des cimetières, je suis très heureux que vous puissiez rejoindre cette Commission. Je peux vous dire que dès à présent, deux personnes extérieures ayant appris la mise sur pied de cette Commission ont manifesté le désir d'en faire partie, ce sont des gens qui peuvent nous apporter des choses au niveau des cimetières. En fera partie aussi un représentant de chaque groupe politique, le représentant de la Région Wallonne que je baptiserai « monsieur cimetières » ainsi qu'un représentant de la Ville de Tournai puisque la Ville de Tournai a développé une politique d'entretien et de mise en valeur de ses cimetières de façon assez conséquente. Alors, un représentant ou deux des pompes funèbres. Maintenant, il est évident que votre suggestion de faire participer un architecte paysagiste est une fort bonne suggestion et nous en tiendrons compte.

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

29e Objet : Résiliation des actes de concessions pour état d'abandon des sépultures affichées le 10 octobre 2007. 2e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 12 à 80^e annexe

Entrée de M TONDREAU et sortie de M HAMBIE = 34 présents

30e Objet : Création de voiries internes rue Arthur Duquesne à Saint-Symphorien dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la création d'un lotissement. Approbation de l'ouverture et du tracé des voiries. 3e/2e A/8426/CDP A/13/7

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin quand on écoute les habitants de St-Symphorien on s'aperçoit qu'ils font bloc contre la création de ce lotissement. Entre autres, ils regrettent qu'il n'y ait qu'une seule sortie qui aboutisse dans la rue Arthur Duquesne. A certaines heures et vu la densité importante de population, entre parenthèses 120 logements, population confinée en tout cas au milieu dans de petits lots pour la plupart, ce sera une gageure pour ces gens-là de sortir du lotissement. Ils se font du souci, je reviens aux habitants de St-Symphorien également au sujet des transports en commun qui pour l'instant n'existent pas à cet endroit. Mais ce qui leur paraît vraiment dommageable, c'est que l'égouttage est plus haut que le terrain. Alors, attention aux pluies diluviennes comme celles que nous venons de connaître. Il faut absolument penser à une mini station d'épuration et un bassin d'orage mais je suppose que cela avait été prévu à Christina Lodges et qu'on agirait de la même façon dans ce nouveau lotissement. Ce qu'il faut encore dire c'est que ce lotissement compterait 1/5

d'habitants de plus par rapport à la population du village, rassemblés dans un même lieu, les habitants du lotissement auront-ils encore des liens avec le village. La qualité de la vie en pâtira sûrement. Merci.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je rejoins ce que Mme MERCIER vient de dire, il y a effectivement une levée de boucliers assez importante de la part des riverains, je vais dire des voisins du lotissement, ce sont ceux qui y sont déjà. Faut pas se cacher qu'il y a un syndrome « Nimby » qui influence cela mais je dois quand même reconnaître qu'il y a une espèce de déséquilibre qui est invoqué. Ni le lotissement Christina Lodges, ni celui qui est au-dessus dont j'ai oublié le nom, ne sont des modèles d'urbanisme. C'est le système de peigne, c'est-à-dire que vous avez la voirie et puis vous avez toutes les voiries transversales qui finissent par des ronds-points ou ce que l'on appelle des « pipes », en matière de lotissements, autour desquelles figurent les dernières maisons. Alors, ce qui est extraordinaire, quand on regarde l'implantation du lotissement voisin, c'est qu'il est fait sur le même modèle de peigne mais avec deux voiries au lieu d'une pour la grande longueur et puis toute une série de transversales qui finissent également par des pipes mais des pipes carrées cette fois et alors vous avez les deux lotissements à la limite desquels se trouvent un rond-point et un carré-point si je puis dire parce que une forme ronde et une forme carrée, ce qui est absolument absurde en matière d'aménagement puisqu'on peut penser qu'on pourrait effectivement réunir les deux. Puisqu'on parle de voiries aujourd'hui, moi je pensais que ce type d'aménagement des voiries qui remontent aux années 70 étaient condamnées par les principes du bon urbanisme, apparemment, c'est toujours en vigueur et cela revient. Alors, je ne suis pas du tout favorable à ce type d'aménagement. Pour le reste de la contestation des riverains, il y en a une partie qui est évidemment recevable, ce lotissement est en arrière de la voie publique pour la simple raison que le promoteur, bien connu du côté de chez Toit et Moi, n'a pas réussi à convaincre la Fabrique d'Eglise d'une des paroisses de Mons d'associer à son lotissement la parcelle qui ferme le lotissement vers la rue Duquesne, ce qui rend les choses un peu ridicule, vous avez une pâture à front de rue et puis vous avez un petit passage pour la contourner et aller s'ouvrir sur le lotissement derrière. Je vais dire ne pas pouvoir mettre d'accord des gens sur un bon aménagement en associant celui qui devrait s'y trouver et ce qui aurait permis à ce moment-là de créer plutôt une voie circulaire avec deux accès à rue et d'éviter la création des fameuses pipes dont j'ai parlé. Je dis je pense que l'autorité communale doit pouvoir régler cette question et essayer de mettre d'accord et de favoriser la réalisation de quelque chose d'urbanistiquement cohérent. Et alors, en ce qui concerne le troisième reproche, je pense qu'il est tout à fait fondé, c'est un reproche de densité qui tient simplement

au fait que dans ce nouveau lotissement, à côté des maisons unifamiliales, 4 façades et aussi des maisons mitoyennes qui sont peut-être plus adaptées, se trouvent une série d'appartements, donc de blocs dans lesquels il y a des appartements, ce qui donc va changer la physionomie de ce quartier, de ce lotissement par rapport aux deux lotissements voisins. D'une manière générale, personnellement, je trouve qu'on approuve un peu vite cet aménagement qui est un aménagement urbanistiquement mauvais, il faut dire les choses telles qu'elles sont, aux motifs que la société qui assure cette promotion est un partenaire de la Ville ou de ses succédanés en certains autres lieux. Personnellement, je ne suis pas du tout favorable à la création de voiries telles qu'elles sont proposées dans ce dossier.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. COLLETTE, y a-t-il d'autres interventions ? M. DE PUYT, vous connaissez bien le quartier, je pense.

M. Jacques DE PUYT, Conseiller : Oui, puisque j'habite Christina Lodges et je voudrais faire un petit rappel et retourner disons une trentaine d'années en arrière. Le lotissement Christina Lodges et le nouveau lotissement qui va se créer maintenant ont été repris sur le même plan au départ. Donc, quand moi-même, qui habite Christina Lodges, quand j'ai acheté le terrain à Christina Lodges, il y avait déjà le même plan pour le nouveau lotissement, il n'y avait aucune liaison, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle beaucoup d'entre-nous ont acheté à Christina Lodges parce qu'on avait la garantie qu'il n'y avait aucune liaison. Maintenant, ce lotissement, le second, 25 ans après, est devenu caduc et je tiens quand même à rappeler que quand Thomas & Piron avait préconisé de faire ce lotissement, il n'était pas encore avec Toit et Moi, vu que j'étais à la base personnellement, vu que j'avais été contacté par tous les habitants de Christina Lodges pour faire une pétition et intervenir pour la première partie où on montait beaucoup plus haut et le tracé des rues était identique à l'heure actuelle. Maintenant, Mme MERCIER il n'a jamais été question de station d'épuration, il n'y en a pas à Christina Loges, ni de bassin d'orage, cela je tiens à vous le préciser, il avait été question sur un premier plan, si je me souviens bien, d'un bassin d'orage dans le nouveau lotissement, il a été abandonné je ne sais pas pourquoi, la station d'épuration il en a une à Spiennes et tout se jette vers Spiennes, vers la station d'épuration. D'ailleurs dans le nouveau lotissement, il n'est plus prévu de fosses sceptiques, justement parce qu'il y a un double système d'évacuation d'eaux usées, l'eau de pluie et l'eau de ruissellement donc, les eaux usées iront directement vers la station d'épuration et il n'y aura pas de fosses sceptiques uniquement justement pour faire fonctionner correctement cette station d'épuration. Maintenant, il y a eu une dernière pétition ici de la part d'une personne qui a mis cela sur pied, non pas du lotissement mais de la rue Duquesne parce qu'il a construit entretemps et il a vu que en face

de sa construction arrivait l'entrée du nouveau lotissement. Je regrette infiniment, quand on achète un terrain et qu'on construit, c'est pas après qu'il faut venir crier au secours qu'il y a une ferme, qu'il y a ceci ou cela, celui qui est là avant d'accord. C'est installé, mais celui qui arrive après, je regrette infiniment. Je tiens quand même à préciser qu'il y avait une très forte levée de boucliers contre la liaison entre le Rieu, Christina Lodges, y compris les personnes qui habitent au Rieu à Christina Lodges, contre une liaison entre ces lotissements, pour les mêmes raisons chacune et c'est encore lors d'une réunion à la vieille commune de Spiennes, on avait eu la garantie qu'il n'y aurait aucune liaison. Donc, je ne vois pas pourquoi on remet en question cette histoire-là. Nous, tout ce que l'on demandait, c'est qu'il n'y ait pas de liaison et qu'on revoie la baisse en hauteur parce que là c'était 4 niveaux et je ne sais quoi dans les appartements, on est arrivé à 2 niveaux + combles. Donc, nous dans les lotissements, on est content de ce qui est proposé. Voilà tout ce que je pouvais dire.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. DE PUYT. Je vais passer aussi la parole à M. l'Echevin pour quelques précisions.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, pour rappel M. COLLETTE je crois que j'ai entamé ce dossier quand j'étais Echevin de l'Urbanisme et nous avons fait toutes les réunions qu'imposait la réglementation en la matière et nous avons discuté avec toutes les parties qui voulaient s'exprimer dans ce dossier et nous avons tenu compte d'un maximum de demandes des riverains et du lotissement Christina Lodges et comme M. DE PUYT vient de le rappeler, nous avons, à leur demande, supprimé - je dis bien à leur demande - la liaison entre les deux lotissements, c'est pour cela que je suis, Mme MERCIER, un peu étonné de votre réaction, donc si une personne vous a peut-être interpellée sur le sujet, sachez que la majorité des personnes que nous avons rencontrées et à la première réunion citoyenne que nous avons faite, il y avait plus de 100 personnes dans la salle, donc il n'y en avait pas qu'une, donc nous avons essayé de rencontrer vraiment toutes les demandes citoyennes. Donc, le lotisseur a essayé aussi de faire autant que faire se peut, son possible pour aller à la rencontre des remarques qui avaient été faites lors de ces réunions. Cela je voulais quand même le dire et je vais peut-être passer la parole à M. BIEFNOT qui a assisté mais en tant qu'Echevin de l'Urbanisme à la dernière réunion de concertation avec les citoyens.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. On essaye de se remémorer la date de la dernière rencontre citoyenne, M. BIEFNOT.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Voilà, j'étais en train de consulter mon agenda pour répondre notamment à Mme MERCIER, lui dire la même chose que M. DE PUYT ou que M. DARVILLE viennent de dire, c'est très clair que moi, personnellement, j'avais les travaux

en charge, nous avons permuté Marc DARVILLE et moi, mais je me souviens parfaitement de cette réunion citoyenne où le plus gros problème qui avait été évoqué par les riverains présents en masse ce jour-là était le problème de la liaison. Dans un premier temps, ils ne voulaient pas entendre parler de liaison automobile, on a essayé de voir si une liaison piétonne voire cycliste était possible et la majorité des gens a refusé et il y a eu un engagement formel à la demande des gens pour que cette liaison soit supprimée y compris une liaison piétonne. Je voudrais dire que ceci a été confirmé, je regardais dans mon agenda pour confirmer la date, en tout cas c'est en décembre où la dernière réunion citoyenne a eu lieu avec les auteurs de projet, l'auteur de l'étude d'incidence, cela se passait dans la salle paroissiale à côté, sur la Place de St-Symphorien. Alors, c'est vrai la personne - et on peut la comprendre - la plus virulente à cette réunion et fort documentée d'ailleurs et qui était présente, la plus virulente à l'issue de cette dernière enquête, était précisément la personne qui au lieu d'une prairie aura bientôt en face de chez elle l'entrée d'un lotissement. Mais enfin, il faut quand même savoir que c'est un dossier qui est pendant depuis 2004 ou 2005 et qu'il faut en finir. On a rappelé les rétroactes, à savoir l'origine de ce dossier-là, sans doute ce n'est pas ce que l'on aurait espéré mais il faut tenir compte évidemment de tout l'historique d'un dossier comme celui-là puisque nous en sommes aujourd'hui simplement aux ouvertures de voiries. Alors, il est vrai que lors de cette réunion, essentiellement de nouveau les gens présents ont demandé à avoir la confirmation qu'il n'y avait pas de liaison, j'ai été obligé, plusieurs personnes qui étaient ici présentes peuvent en attester, j'ai été obligé effectivement de faire renoter dans le PV officiel qu'il n'y aurait pas de liaison. D'où ma surprise. En réalité, deux autres problèmes ont été soulevés, vous l'avez signalé. Mais l'auteur de l'étude d'incidence qui était présent, a répondu aux différentes personnes, il a répondu en sa qualité d'expert en la matière. Un troisième élément sur lequel la discussion a porté est le supplément au niveau du charroi. Et, bien entendu, ils ont demandé à ce qu'il y ait des ralentisseurs, enfin, le problème que nous rencontrons régulièrement lorsqu'il s'agit de traiter un quartier, à savoir la sécurisation au moyen de casses-vitesses, de coussins berlinois et autres et d'essayer de trouver une formule pour que la circulation soit la plus fluide possible, tenant compte que déjà aujourd'hui ont-ils dit, la situation est difficile le matin jusqu'à la Bascule, à certains moments. Ceci étant dit, la situation elle est celle-là, elle est déjà problématique et nous ne pouvons pas considérer que c'est ce nouveau projet qui viendrait créer la situation. Donc, à charge évidemment pour la Police Administrative de prendre les dispositions de circulation mais en tout état de cause dans cette réunion qui d'ailleurs a été très constructive, je reconnais que les personnes ont posé toute une série de questions pertinentes et les personnes qui étaient présentes ont pu

constater qu'à la fois l'auteur de l'étude d'incidence mais également les maîtres de l'ouvrage ont répondu. Il y a des choses évidemment à l'issue de la réunion où les gens étaient restés sur leur position, à savoir que certaines personnes ne voulaient pas d'extension, ne voulaient pas de second lotissement mais enfin, cela c'est le propre de tous les projets où les gens aujourd'hui ont tendance un peu à considérer qu'il est préférable de continuer à garder une prairie ou un espace vert plutôt qu'un lotissement. Mais enfin, que voulez-vous ce terrain-là est prévu pour qu'on y construise et même s'il y a des gens au total qui ne sont pas contents, il faut quand même tenir compte de la demande, nous ne pouvons pas refuser au nom de n'importe quoi.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Messieurs pour ces compléments d'informations. Madame MERCIER, oui ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : S'il vous plaît, moi je voudrais redire, reposer la question alors aussi bien à M. l'Echevin DARVILLE qu'à M. l'Echevin BIEFNOT, je suppose que toutes les lettres de pétition qui étaient là, il y en a un fameux paquet, tous ces gens-là sont d'accord alors maintenant ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il y a eu de nombreuses rencontres citoyennes après évidemment les lettres qui ont été envoyées pour répondre au mieux à la demande des citoyens.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Au cours des quatre ou cinq ans, en tout cas il y a eu 2 enquêtes, je parle sous le couvert aussi de mon collègue DARVILLE, deux enquêtes publiques qui ont été réalisées à l'issue desquelles et après avoir pris connaissance des réclamations, le nombre de réclamations nécessitait une réunion publique. Et dernièrement ici, c'est effectivement suite aux amendements, au projet modifié à la fois dans le gabarit qu'il y a eu effectivement les pétitions, les lettres que nous avons reçues et la loi prévoit que lorsque le nombre de pétitions est supérieur à un certain nombre, donc lorsque les réclamants sont au moins ou plus de 25, l'autorité communale doit tenir une réunion de concertation et tout est prévu et que soit représenté le maître de l'ouvrage mais aussi un certain nombre de délégués. Donc, il ne s'agit pas d'avoir de nouveau une réunion plénière, les citoyens, les réclamations, c'est très réglementé, donc il y a un représentant de tel pouvoir, un représentant de tel autre. Cela a eu lieu et je vous dis ici, c'était au mois de décembre dernier, bien entendu la réunion s'est bien déroulée, je vous dis elle a été constructive, les gens ont été rassurés surtout essentiellement quand on leur a de nouveau confirmé qu'il n'y aurait pas de liaison entre les deux lotissements, point. Pour le reste je vous réponds je pense que certaines personnes sont restées depuis 2004 sur leur position à savoir que leur souhait était de ne pas voir le

lotissement. Mais cela reste un souhait sur lequel la Ville de Mons ne peut pas s'opposer aux constructions.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M TRANCHANT, Mme HOUDART

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON

ADOPTE – 81^e annexe

31e Objet : Marché d'acquisition de matériel de voirie (4 lots) – ratification pour les lots 3 et 4 des modifications des quantités. 3e/3e E/2008/421. 063/EC

ADOPTE à l'unanimité – 82^e annexe

32e Objet : Marché d'acquisition de matériel didactique pour les écoles communales (2 lots) – ratification pour le lot 2 des modifications des quantités. 3e/3e E/2008/722. 101/EC

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

33e Objet : Marché d'acquisition de matériel pour les espaces verts (3 lots) – ratification pour les lots 2 et 3 des modifications des quantités. 3e/3e E/2008/Mat. Espaces Verts/EC

ADOPTE à l'unanimité – 84^e annexe

34e Objet : Acquisition de mobiliers et accessoires pour les crèches de Mons et Jemappes. Modification du Cahier Spécial des Charges en deux lots. 3e/3e E/2008/844. 254/CD

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

35e Objet : Acquisition de vasques à fleurs. Approbation des modifications de quantité. 3e/3e E/2008/423. 071/SMC/CD

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

36e Objet : Achat et placement de stèles pour les cimetières de l'entité de Mons. Approbation de la modification du Cahier Spécial des Charges portant sur le retrait des postes relatifs aux différentes réparations. 3e/2e E/2008/878. 316.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

37e Objet : Modification des équipements de la voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction de 2 groupes de 4 maisons rue Jules Anthéunis à Saint-Symphorien. 3e/2e A/8548/MM C/14/14

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

38e Objet : Crèche de Mons – aménagement d'un espace de détente extérieur. Approbation de la modification du Cahier Spécial des Charges portant sur la suppression des postes 5 et 7 et sur la réduction du poste 2. 3e/4e E/2008/844.252

ADOPTE à l'unanimité – 89^e annexe

39e Objet : Modification des équipements de voirie portant sur la pose d'un câble de télédistribution à la rue Pêcher à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2e A/8549/MM C/3/185

ADOPTE à l'unanimité – 90^e annexe

40e Objet : Modification des équipements de voirie portant sur la pose d'un câble de télédistribution à la rue de la Halle et à la rue J. Lescarts à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2e A/8550/MM C/3/186

ADOPTE à l'unanimité – 91^e annexe

41e Objet : Modification des équipements de voirie portant sur la pose d'un câble électrique à la rue des Fripiers à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2e A/8551/MM C/3/187

ADOPTE à l'unanimité – 92^e annexe

42e Objet : Modification des équipements de voirie portant sur la pose de câbles moyenne tension à la rue des Canoniers à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2e A/8552/MM C/3/188

ADOPTE à l'unanimité – 93^e annexe

Entrée de M. HAMBYE = 35 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Avec votre accord, pouvons-nous passer aux questions et interpellations puisque normalement ce point doit se faire à l'issue de tout l'ordre du jour du Conseil communal, mais celui-ci n'est pas encore approuvé totalement donc, avec votre accord, pouvons-nous passer aux questions et interpellations ? D'accord. Merci beaucoup. Première interpellation, M. HAMBYE, la rue des Belneux et rue Peine Perdue, je vous cède la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Chers collègues, Mesdames, Messieurs, l'une des missions essentielles de la Régie Foncière est de lutter contre les taudis, elle est l'instrument privilégié de la rénovation urbaine de notre Ville de Mons. Depuis quelques mois...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : rue des Belneux, je l'ai annoncé !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons été interpellés par des riverains de la rue des Belneux qui se plaignent de l'existence d'une borne trottoir qui a été placée à l'intersection des deux rues mentionnées. La journée, le passage des véhicules à quatre roues provoque à chaque fois des bruits stridents et un vacarme renouvelé. De nuit, chaque passage de voiture qui quitte la rue de la Peine Perdue pour atteindre la rue des Belneux est comme un réveil matin. A notre connaissance, c'est le seul endroit de notre Ville qui est équipé d'un appareil, un véritable instrument de torture vespéral. Sachant que le Collège est très attaché à promouvoir la Charte du bien être, le Collège pourrait-il mandater des experts en circulation routière pour examiner la question de la suppression de ladite borne trottoir pour permettre à l'ensemble des riverains de la rue des Belneux de respirer de jour comme de nuit. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE ce que vous appelez des bornes trottoirs est en fait ce que nous appelons, nous, un trottoir traversant, dispositif reconnu par le Code de la Route qui consiste en la prolongation du trottoir en saillie à travers le carrefour. Bien que nous n'ayons jamais reçu aucune plainte et je rappelle que mes services ont un numéro vert qui est le 080092329 donc c'est un numéro vert vraiment à disposition de tous les citoyens et à ce jour je le redis, nous n'avons jamais reçu aucune plainte. Néanmoins, suite à votre demande, j'enverrai les services techniques qui examineront la conformité de la pente transversale de cet aménagement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Alors, je passe à l'interpellation suivante : le marquage au sol sur la Grand'Place de Nimy, interpellation dont on a déjà parlé ici, M. HAMBYE, je vous cède la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Depuis de nombreuses années, quand on circule sur la Place de Nimy à pied, à vélo ou en voiture, on peut constater que les marquages au sol sont peu adaptés voire contraires au sens de la circulation automobile. Sur la Place de Nimy, c'est vrai que le parking est aisé, en suffisance et gratuit. Pour se garer, par contre, les emplacements de parking paraissent être disposés de façon à contrecarrer au maximum les automobilistes qui doivent s'y reprendre plusieurs fois pour trouver la bonne place. Le Collège pourrait-il mandater des experts en circulation routière pour examiner la question tout en tenant compte de tous les participants aux nombreuses activités sportives et ludiques qui

sont organisées sur ladite place pendant toute l'année, que ce soient des brocantes, balle pelote et ainsi de suite.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller, je crois que c'est bien de vous concentrer sur le nombre de questions que vous voulez poser au Conseil communal mais il faudrait peut-être aussi vous concentrer sur les points qui sont à l'ordre du jour. Et je m'en explique. Suite aux nombreuses interventions de notre collègue Xavier DUPONT et comme promis lors d'une réunion citoyenne, les services techniques, en collaboration avec les services de Police ont revu l'aménagement de la Place de Nimy. Un règlement de police a été adopté par le Conseil communal dont vous faites partie, à l'unanimité, le 2.9.2008 et ce dernier a reçu l'approbation ministérielle le 24.10. Ces aménagements seront donc réalisés au printemps, dès que les conditions climatiques seront favorables. Donc, c'est un point qui est déjà passé ici en Conseil communal, nous l'avons déjà adopté et cela a été voté à l'unanimité. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je n'ai pas une aussi bonne mémoire que vous, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Alors, troisième interpellation, toujours

M.HAMBYE, pour le chancre urbain situé à l'angle de la rue du Miroir et de la rue de la Peine Perdue et également celle qui concerne le chancre urbain à Nimy, rue des Viaducs au-delà du numéro 190 et contre le café Aux Armes de Nimy, je vous laisse la parole pour ces deux interpellations et puis je céderai la parole pour la réponse à M. BIEFNOT.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis très heureux de pouvoir vous interpellier puisqu'apparemment cela vous ravit ! L'une des missions essentielles de la Régie Foncière est de lutter contre les taudis et d'être l'instrument privilégié de la rénovation urbaine de notre Ville. Depuis quelques mois, à quelques dizaines de mètres de la Grand'Place, se développe un chancre urbain à l'angle de la rue du Miroir et de la rue Peine Perdue. Le Collège pourrait-il mandater la Régie Foncière pour racheter le bien et rénover ledit immeuble dans un programme de rénovation urbaine qui a pour objet, comme vous le savez, de développer toujours davantage de logements au Centre-Ville. Merci.

Alors, depuis de nombreuses années à quelques mètres de la Grand'Place de Nimy, se développe un chancre urbain, rue des Viaducs, entre le numéro 190 et contre le café Aux Armes de Nimy, il y a je crois 5 maisons, il y en a peut-être 4 ou 6, on compte sur M. DARVILLE pour faire la correction. Le Collège pourrait-il mandater la Régie Foncière pour racheter différentes maisons qui sont d'ailleurs frappées d'alignement et lancer un programme de rénovation urbaine soit dans le cadre d'un programme de la Politique des Grandes Villes soit par l'affectation de fonds prévus par les programmes triennaux avec l'aide de la Région Wallonne, soit avec des fonds de la Régie Foncière

ou par le biais de l'utilisation des réserves financières du CPAS pour la construction de logements ? D'avance un tout grand merci.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre = 36 présents

M. Richard BIEFNOT, Echevin : M. le Conseiller, merci de revenir sur un sujet pour lequel évidemment, périodiquement, des conseillers interpellent et à juste titre d'ailleurs, je n'ai pas de problème à confirmer qu'effectivement c'est bien là la vocation de la Régie Foncière de s'en occuper et d'ailleurs c'est ce qu'elle fait. En ce qui concerne la politique pour lutter contre les taudis puisque vous avez parlé de deux endroits de notre commune, je voudrais vous donner les réponses suivantes. Si vous permettez, commencer d'abord par l'immeuble à Mons à l'angle de la rue du Miroir et de la Peine Perdue, il faut savoir que l'immeuble n'est plus à vendre. Bien, nous pouvons interroger bien entendu le propriétaire quant à l'avenir qu'il entend donner au bien, il faut savoir qu'en tout état de cause, cet immeuble est frappé d'une taxe pour immeuble inoccupé et ce n'est rien de le dire, la taxe est relativement importante. Le bien, vous avez raison, se trouve dans le périmètre de rénovation urbaine de la Grand'Place, nous verrons un peu la réponse que fera le nouveau propriétaire. En revanche, pour ce qui est de Nimy et effectivement, je pense, en 2007 je crois, si mon souvenir est exact, M. le Conseiller DUPONT était intervenu à propos de cet élément-là. Je vais faire rapidement un petit rappel. En 2005, la situation perdure déjà depuis longtemps, vous le savez, et en 2005, le Bourgmestre que je salue, qui arrive maintenant, a pris un arrêté par mesure d'urgence, pour le n° 192 et le n° 194, en 2006, le même Bourgmestre a pris un arrêté pour le n° 200 et le 202, les arrêtés ont été pris à l'époque pour la sécurisation du site. En 2007, la réponse que je formulais à M. DUPONT était que des contacts allaient être pris avec les propriétaires et que nous vérifierions si la taxe était bien appliquée sur ces immeubles. Je peux vous dire aujourd'hui qu'effectivement cela a été fait, trouver les propriétaires, vous le savez, je pense que c'est votre métier, ce n'est pas toujours très facile évidemment, il n'y a pas nécessairement UN propriétaire pour UN immeuble, il y a le problème des indivisions, des gens qui ne se parlent pas et ce n'est pas aussi simple que cela pour acquérir évidemment des logements comme ceux-ci. En tout état de cause, les actions sont que en octobre 2007, la Ville de Mons, parce que je parle toujours bien de Nimy, la Ville de Mons à propos de ces immeubles avait elle-même pris les mesures nécessaires et avait sécurisé les deux immeubles de cette rue. En juillet 2007 des contacts ont été pris avec les différents propriétaires mais les démarches n'ont pas eu réellement d'effets. Si ce

n'est que les deux immeubles en vente actuellement, la vente a lieu car le propriétaire vient de décéder et pour le moment je pourrais vous dire que pour ce qui est des immeubles 192 et 194, l'agence qui est chargée de la mise en vente de ces deux immeubles attend prochainement une offre où l'ensemble est estimé à 50.000 euros, ces immeubles font partie d'un ensemble qui mériterait effectivement une rénovation lourde. Nous pouvons également interroger les propriétaires pour connaître leurs intentions et pour ces immeubles à Nimy, là également, la taxe sur les immeubles inoccupés est d'application actuellement, on espère qu'elle sera dissuasive, elle l'est déjà et que maintenant nous pouvons travailler avec le ou les nouveaux propriétaires. Je tiens à votre disposition d'ailleurs les courriers qui avaient été envoyés en 2007 ici où on avait, à l'époque, interrogé les propriétaires de l'époque dans cette optique et leur faire part des remarques que nous avons au niveau de la sécurité à leur faire mais aussi leur demander leurs intentions quant au devenir de ces immeubles. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je considérer que l'incident est clos ?

Mes chers collègues, en vous présentant à nouveau mes excuses pour le retard avec lequel je vous rejoins, j'espère que vous ne m'en voulez pas trop et trop longtemps, permettez-moi alors de revenir au point 1.

1er objet : POLICE – CIRCULATION

a) Mons - Square Roosevelt - réglementation du stationnement GEP 6002/321

ADOPTE à l'unanimité – 94^e annexe

b) Mons - rue du Moulin - réglementation du stationnement GEP 6002/FL/96

ADOPTE à l'unanimité – 95^e annexe

c) Nimy - rue Gérard - réglementation du stationnement GEP 6002/NI/34

ADOPTE à l'unanimité – 96^e annexe

d) Mons -Avenue de Cuesmes -création d'une zone de chargement/ déchargement GEP 6002/97

ADOPTE à l'unanimité – 97^e annexe

e) Mons -Place Léopold et Avenue Baudouin de Constantinople – Réglementation du stationnement - Projet CAMBIO " Voitures partagées" GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 98^e annexe

f) Jemappes -rue de la Régence - Réglementation du stationnement GEP 6002/JE/121

ADOPTÉ à l'unanimité – 99^e annexe

g) Jemappes -rue Général Leman - Création d'un passage pour piétons GEP 6002/JE/64

ADOPTÉ à l'unanimité – 100^e annexe

h) Havré - rue Victor Baudour - Création d'un passage pour piétons GEP 6002/HAV/2

ADOPTÉ à l'unanimité – 101^e annexe

i) Jemappes -rue Piedsente du Moulin - création d'un emplacement PMR GEP 6002/JE/107

ADOPTÉ à l'unanimité – 102^e annexe

j) Jemappes -rue des Veuves -Création d'un emplacement PMR GEP 6002/JE/146

ADOPTÉ à l'unanimité – 103^e annexe

K) Jemappes -Place de Jemappes -Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/JE/69

ADOPTÉ à l'unanimité – 104^e annexe

l) Cuesmes - rue Cache Après - Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/CU/14

ADOPTÉ à l'unanimité – 105^e annexe

m) Cuesmes -rue des Champs -Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/CU/17

ADOPTÉ à l'unanimité – 106^e annexe

n) Flénu - Avenue du Champ de Bataille - Création d'un emplacement PMR GEP 6002/FL/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 107^e annexe

o) Havré - rue Georges Mabilie -Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/HAV/50

ADOPTÉ à l'unanimité – 108^e annexe

p) Cuesmes -rue de Frameries - création d'un emplacement PMR GEP 6002/CU/41

ADOPTÉ à l'unanimité – 109^e annexe

2e Objet : Intercommunale IGH – Assemblée générale du 29 janvier 2009.
Ordre du jour. Secrétariat CI2009/IGH/AG01

ADOPTE à l'unanimité – 110^e annexe

3e Objet : Intercommunale IEH. Assemblée générale du 29 janvier 2009.
Ordre du jour. Secrétariat CI2009/IEH/AG01

ADOPTE à l'unanimité – 111^e annexe

4e Objet : Service de Prévention. Renouvellement convention PTP – Projet
n° 552/004 Service Prévention 12.467

ADOPTE à l'unanimité – 112^e annexe

5e Objet : Avenant à la convention d'occupation de locaux pour le manège.mons suite
au déplacement d'agents ville à la Maison Folie. Culture 6820

ADOPTE à l'unanimité – 113^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE et Mme HOCQUET = 38 présents

6e Objet : Médiathèque – annulation convention de 1974 et avenants – approbation de
la convention 2009 Ville de Mons – Manège – Médiathèque – Communauté française
Culture 6721

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Peut-être avant d'entamer la discussion, mes chers collègues, vous savez que le Conseil d'Administration de la Médiathèque s'est vu dans l'obligation d'envisager la restructuration de ses activités et a décidé de transférer à d'autres opérateurs une partie de ses centres de prêts appelés à devenir médiathèque locale. En date du 12 septembre, le Collège décidait de ne pas reprendre le centre de prêts tel quel. Cependant et dans le même temps, la Ville de Mons a tenu à entamer des rencontres avec des partenaires potentiels en vue de dégager des alternatives crédibles. C'est dans ce contexte qu'il est apparu opportun de transférer la Médiathèque locale de Mons au Centre Culturel du Manège, ce qui sous-entend la reprise du personnel par le Manège ainsi que la reprise des actifs mobiliers et la mise à disposition des locaux et subventions par la Ville. Le Conseil d'Administration du Manège a été invité à se prononcer sur ce dossier le 3 décembre et a marqué son accord à l'unanimité. Alors, pour assurer cette intégration de la Médiathèque au sein du Manège, une nouvelle convention est à passer entre les différentes parties concernées, d'une part le Manège Mons, la Ville de Mons, la Médiathèque de la Communauté Française et la Communauté elle-même. En résumé, cette nouvelle convention annule la précédente ainsi que ses avenants et va permettre l'intégration définitive des activités de la

Médiathèque au Manège ainsi que la reprise du personnel comme je viens de l'indiquer plus les collaborations techniques. C'est donc dans ce contexte qu'il a été décidé de transférer la Médiathèque au Manège et l'intégration au sein des services et s'inscrit dans un projet global en collaboration avec la Ville. Nous sommes partis d'un constat, il n'existe pas de structure qui travaille exclusivement sur l'information, la formation, l'animation et l'éducation des publics et ce, d'une façon générale dans le domaine culturel, que la plate-forme que nous voulons mettre en place avec la Médiathèque au sein du Manège c'est aller à la rencontre du public pour les sensibiliser à l'offre culturelle, qu'il s'agisse des arts plastiques, des arts du vivant, du cinéma, en tenant compte de l'enjeu de la digitalisation, du monde virtuel, qui touche aujourd'hui la musique mais demain le livre et d'autres domaines. La composition de cette plate-forme Médiathèque-Manège, c'est une équipe pédagogique de la Ville et du Manège, qui travaillera en synergie afin de sensibiliser les publics aux programmations des différentes expressions artistiques, cinéma, musique, etc... comme je viens de l'indiquer par tous les moyens que l'on utilise généralement. Où se trouvera cette plate-forme ? Dans l'îlot de la Grand'Place et là le public peut recevoir une information personnalisée, le citoyen pourra à la fois retrouver le centre de prêts de la Médiathèque, le réseau actuel de lecture publique ainsi que des bornes interactives et les outils multimédias avec un accompagnement adapté, des espaces d'animations et de formations y seront également localisés et il y aura, dans d'autres quartiers du Grand-Mons, notamment via les bibliothèques décentralisées. Voilà un peu l'objet de la décision que nous préconisons. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je l'ai dit en Commission, une fois de plus, c'est un pouvoir dit supérieur qui refile la patate chaude au pouvoir subordonné et les moyens n'accompagnent pas évidemment. Vous l'avez rappelé, la Communauté Française n'arrive plus à assumer les médiathèques alors, ou bien elle les ferme ou elle les refile aux communes et c'est à elles de se débrouiller. D'accord, nous on soutient le fait qu'il fallait garder l'outil, il n'y a pas de contestation là-dessus ; donc on soutient réellement le fait que la Ville ait décidé de la reprendre mais nous trouvons quand même que le projet, à la lecture du dossier, n'est pas assez détaillé parce que pour reprendre cet outil, il aurait fallu une espèce de plan de reprise comme on demande parfois un plan d'entreprise, un plan plus détaillé qui nous dise comment la Ville va réussir là où le Ministère de la Culture de la Communauté Française a échoué ou en tout cas a jeté le gant. Il aurait fallu évaluer les recettes en

subsidés, les prix de location de disques et de livres, éventuellement voir l'évolution de tout cela et nous dire clairement une médiathèque, bon, d'accord mais finalement, pour quoi faire ? Parce que dans le dossier, ce qu'on a lu c'est une plate-forme de socialisation de la culture. En quelque sorte on a le titre mais sans le vrai contenu sinon des éléments verbaux qu'on nous a donnés en Commission et que vous venez de rappeler. Alors, quant à nous, s'il s'agit de mettre la culture à la disposition de ceux qui y ont le plus difficilement accès, évidemment qu'on soutient l'intention mais cela ne répond pas au comment on va faire et avec quels moyens. Donc, pour ne pas avoir l'impression de faire une intervention négative là-dessus alors que nous soutenons, on va quand même vous faire deux petites suggestions dans ce cadre. D'abord un prix spécial pour la location des disques, en tout cas à ceux qui sont des ayants droit à l'article 27. Parce qu'aujourd'hui, ce n'est quand même pas à la portée de toutes les bourses de louer un CD ou un DVD à la Médiathèque. Et d'autre part, autre suggestion, peut-être réfléchir à l'alignement du prix de location des disques, je veux dire des CD et DVD évidemment donc aligner le prix de location de ces nouveaux médias sur ceux des livres, parce que encore une fois je crois que là, il y a une grande différence entre le prix de location d'un livre et d'un CD ou d'un DVD. donc on est un peu entre les deux, ce n'est ni tout noir ni tout blanc pour ce dossier, on va voter oui pour qu'il n'y ait pas de méprise, il faut pallier les déficiences des missions de la Communauté française et on imaginerait mal évidemment une ville candidate au titre de « Capitale européenne de la culture » qui va fermer sa médiathèque au moment où elle va déposer sa candidature mais enfin, il n'en reste pas moins que je déplore tout à fait la politique de la Communauté française dans ce dossier-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? Oui, je vous en prie...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci, simplement j'avais aussi une petite proposition, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager à moyen terme une évaluation du travail qui va être effectué pour voir si ça fonctionne bien. On pourrait imaginer que dans les 2 ans on voit si cette activité nouvelle que reprend la ville produit des effets et on pourrait aussi penser que les projets qui sont proposés, l'accès à la culture, ça se fasse aussi par les moyens d'aujourd'hui c'est à dire, c'est peut-être un peu contraire aux principes de la médiathèque mais viser peut-être à l'accès le plus possible pour les gens à l'internet, notre région justement n'est pas la plus porteuse dans cette matière et on pourrait peut-être à travers l'accès de la culture, proposer comment on pourrait arriver à l'accès à l'internet aux maximum de personnes, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, d'autres propositions ? Je suggère peut-être sous le couvert de la responsabilité politique du Collège de demander à Monsieur DEL BORELLO qui est directeur au Manège peut-être de nous fournir quelques explications plus précises et puis je prendrais peut-être la parole, je vous en prie...

M. Mauro DEL BORRELLO, Conseiller : Avec plaisir Monsieur le Bourgmestre. Je voudrais rassurer en tout cas Monsieur le Conseiller VISEUR, la reprise de la Médiathèque par le Manège naturellement a fait l'objet d'un plan de reprise sur le plan financier, c'est clair. Nous avons étudié au cours de plusieurs réunions de travail avec la direction générale de la Médiathèque le plan de reprise en question, les propositions entendues et le Manège doit faire un effort mais je vous rassure, cet effort correspond à 0,5 % du budget global du Manège. Deuxième aspect, le personnel va être pris dans sa globalité, soit 4 personnes avec l'équivalent de 2,84 équivalent temps plein, juste un mi-temps n'a pas été repris, d'ailleurs sur proposition de la Médiathèque de Bruxelles. Sur le troisième aspect, Monsieur le Bourgmestre vous a fait part de la mise en place d'une plate-forme, celle-ci sera finalisée via un consensus Ville-Manège et le Conseil d'Administration du Manège va être invité dans les prochaines semaines à se prononcer également sur cette plate-forme. Donc voilà, je voulais vous rassurer tant sur le plan financier que sur le plan je dirais de la philosophie générale du projet Manège-Ville-Médiathèque.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et quand à l'évaluation bien entendu, je pense qu'il faut l'inscrire dans les objectifs à réaliser, ça ne fait pas l'ombre d'un doute et je partage assez l'opinion émise par monsieur VISEUR, on sait les circonstances qui sont celles de la cessation de l'activité de la médiathèque, nous devons accomplir un effort dans tous les domaines, dont celui culturel et il y a un vrai besoin auprès des citoyens, on essaie d'y répondre comme vous l'avez indiqué et on a trouvé ce biais d'une intégration plus large au sein du Manège. Moyennant ces explications pour le point 6...

ADOPTE à l'unanimité – 114^e annexe

Est-ce que dans la foulée on n'irait pas à la Convention « Carré des Associations » pour que ce soit cohérent puis je reviens au 7 ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On peut peut-être faire tous les points puis on revient au 7 comme ça s'il y a une projection on ne doit pas monter et démonter l'écran...

8e Objet : Convention « Carré des associations » : approbation. Culture 6400

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vois votre côté pratique... Moi je voyais une logique culturelle mais bon... pour le point 8 il s'agit en fait de rassembler en un lieu commun le département Animations Socioculturelles du Service de la Culture de la Ville, le Conseil Culturel Participatif et la Maison Folie du Manège, en un guichet unique qui est destiné au secteur associatif, donc c'est un guichet pour les associations culturelles appelé « Carré des Associations ». Alors, les trois constituants décident de se regrouper physiquement sur le site des Arbalestriers, le Carré des Associations va permettre aux associations d'identifier un interlocuteur unique et ce sera le cas aussi pour les artistes amateurs et ce Carré des Associations va permettre d'offrir une aide, un accompagnement, un suivi, un conseil aux projets que pourraient élaborer des associations. Le personnel de ces structures est de 4,5 équivalent temps plein; les locaux seront prioritairement dédiés aux projets : il y a le site des Arbalestriers, l'auditorium Abel Dubois, l'Espace 16 de l'îlot de la Grand Place et la Machine à eau et il y aura une personne du Manège qui sera désignée pour coordonner le dispatching des demandes qui sont issues du monde de l'association et il y a aura un comité de suivi et ici, Monsieur le Conseiller, la notion d'évaluation est déjà reprise en tant que telle, voilà. Qui demande la parole ? Madame MOUCHERON peut-être ? Je vous en prie...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : A la veille du dépôt de candidature de notre ville au titre européen de Mons 2015, vous avez compris que la politique culturelle à Mons était orientée vers le choix d'une culture axée sur une diffusion dite « haute-gamme », tandis que la vie associative culturelle qui a néanmoins continué à survivre en faisant preuve de débrouillardise s'est distancée de la politique dominante, vous avez compris par ailleurs que pour renforcer notre acte de candidature au titre européen, il est urgent d'établir un nouveau partenariat entre la ville et les associations actives dans le secteur culturel. Si votre proposition va dans ce sens, nous constatons néanmoins que nos souhaits divergent sur plusieurs points : la dénomination même de la structure « le Carré des Associations », il y a la Maison Folie, j'entends qu'elle sera regroupée avec le Conseil Participatif sous le Carré des Associations apparemment, nous il nous semblait que ces institutions étaient vouées à disparaître, l'affirmation selon laquelle les différentes structures demeureront sous l'autorité, la gestion de leur pouvoir administratif respectif nous semble être un leurre. A nos yeux, tout ne doit faire qu'un ou bien il y aura évidemment des conflits, nous plaidons donc pour que le label utilisé

pour identifier le secteur de travail aux Arbalestriers soit et reste la Maison Folie pour l'ensemble du monde associatif. Deuxième point, la structure en elle-même : dans ce que nous avons imaginé, nous souhaitons une équipe de médiateurs culturels auxquels pourraient s'ajouter le personnel de la Ville, une équipe technique et une coordination générale mais nous en sommes nulle part dans le projet que vous présentez, une allusion à une équipe d'animateurs comparables à ceux qui travaillent dans les maisons de quartier qui sont des relais sur le terrain, des relais du monde associatif. Troisièmement, au niveau du comité de suivi, tel que vous l'imaginez, il sera composé du Bourgmestre ou de son représentant, du chef du Service de la Culture, de l'intendant du manège et de l'administrateur du Manège, ce comité se réunira tous les 6 mois afin d'évaluer le projet, si besoin, l'actualisera ou arbitrera certains litiges. Ce dernier point rend votre proposition difficilement acceptable telle quelle, bien que le souci d'aider le monde associatif est manifestement bien présent et nous le partageons, il apparaît que la majorité souhaite exercer un contrôle bien présent. La composition du comité de suivi est uniquement réservée aux responsables du Manège. On se pose aussi des questions quant à l'engagement de l'agent du Manège qui va être détaché pour le Carré des Associations et qui semble s'être fait sans appel publique, il n'y a dans ce contexte aucune garantie que l'évaluation soit faite d'une manière la plus objective possible, manifestement il y a peu de volonté, ou ça a été peu manifesté, de travailler en équipe et notamment avec la commission du Bourgmestre et dont notre représentante manifeste régulièrement sa volonté d'intégrer le projet culturel sur Mons, donc voilà, tout ça on le regrette et on aurait des amendements à faire sur la proposition à moins que vous n'ayez des éclaircissements qui nous satisfassent...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous écoute non sans attention comme d'habitude, je ne comprends pas ce que vous reprochez, qu'est-ce que vous souhaiteriez ? Parce que ça a été négocié avec monsieur CAMMARATA et tutti quanti, vous voulez garder la Maison Folie, moi je n'ai pas de problèmes...elle est toujours là...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : La Maison Folie, pourquoi on ne la garde pas en tant que telle et qu'on rassemble tout sous ce titre-là ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est tout simple, je vais vous expliquer la démarche et je ne prétends pas qu'elle n'est pas améliorable, comme dans tout, donc la démarche, elle part d'un constat : il y a la Maison Folie qui est censée s'occuper des associations, parfait, il y a le Service de la Culture, qui est sollicité je dirais de manière permanente par les associations. Pourquoi ? Parce qu'elles vont à gauche, à droite, et puis ces

associations reviennent chez nous, il y a le Conseil Culturel Participatif, chargé aussi de faire émerger les artistes amateurs du monde associatif. Moi quand je me rends chez les associations, j'ai tenu quelques réunions, il y a toujours un grand désir de guichet unique, de lieu unique, ils nous disent vous avez plein d'instances mais il nous faudrait un lieu, un endroit, un interlocuteur. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a dit on va prendre ces trois là, on va les mettre en un endroit, je reconnais que « Carré » ..., on aurait pu dire « Le cercle », on aurait pu dire tout ce qu'on veut et donc le « Carré » ça je concède qu'on aurait pu trouver un autre mot mais on a vraiment répondu humblement à ce qu'on nous demande d'une manière générale, par ailleurs, pourquoi faut-il le comité de suivi avec le maire et ses représentants et les gens de la Ville ? Parce qu'à un moment donné, tout ça, ils sont quand même à 3, ils fusionnent, ils travaillent, ils sont dans un lieu unique mais, comme disait ma mère, quand il y a beaucoup de coqs, même si ici ce ne sont pas coqs, (vous aurez remarqué que les responsables sont toujours du même genre), il ne se fait jamais jour... et donc moi je veux pouvoir à un moment donné entendre tous les 6 mois ce qu'on raconte et prendre des orientations, des grandes lignes directrices. Je ne vais pas vous dire venez mais je ne suis pas loin de l'accepter, c'est pas quelque chose qui est de la politique politicienne, on est là pour essayer d'apporter avec nos faibles moyens un soutien aux associations tel qu'elles le demandent, voilà.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : A nouveau, on est tout à fait d'accord avec le principe et le concept, ça je pense qu'on est vraiment d'accord mais il me semblait que la Maison Folie pouvait faire office de cela et rassembler tous les lieux, pourquoi créer une nouvelle... c'est pour chapeauter les 3, leur donner une structure pour exister ? Moi il semblait que ça pouvait être rassemblé à nouveau sous la Maison Folie et oui pourquoi pas ouvrir à l'opposition démocratique même s'il ne s'agit pas de politique politicienne comme vous le disiez, c'est toujours faire preuve et acte de transparence, c'est toujours beaucoup plus positif il me semble dans un projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On me dit que si tout était aussi parfait que ce que votre expression laisserait croire il n'aurait pas été nécessaire de faire ce que nous faisons, vous me suivez ? Monsieur VISEUR...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est vrai que vous m'avez un peu coupé l'herbe sous le pied tout à l'heure car je voulais faire une petite remarque : on regroupe 3 structures et on appelle ça un « Carré », je veux bien qu'un triangle c'est un cercle mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On prévoit l'avenir, il y aura peut-être un 4^e qui viendra, c'est une projection...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il y a un siège vide alors mais bon, c'est une remarque de forme, l'essentiel n'est pas là. L'intervention que je voulais faire va un petit peu dans le sens de celle de Madame MOUCHERON parce que d'abord on se réjouit qu'on prenne en compte le secteur associatif qui a un guichet unique, qui a une coupole, tout ça c'est très bien mais ce qui nous fait un petit peu peur c'est que les structures demeurent néanmoins sous l'autorité et la gestion de leur pouvoir administratif respectif et ça, connaissant un peu le secteur, il y a quand même là un risque de laisser le ver dans le fruit c'est-à-dire que chacun risque de vouloir tirer la couverture à soi, d'engendrer des conflits d'intérêts, donc il me semblait qu'aller un pas plus loin dans l'intégration de ces divers secteurs, c'était peut-être plus rassurant pour l'avenir que de faire une coupole dans laquelle chacun va de toute façon sous l'administration et l'autorité des pouvoirs respectifs, voilà c'est notre crainte sinon la démarche on la soutient c'est clair mais avec cette crainte-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, nous prenons acte et moi je dois dire que je partage votre opinion mais ayant reçu une éducation religieuse il me souvient que le monde ne s'est pas fait en un jour, ici c'est un peu près la même chose sauf qu'il manque le Bon Dieu et donc on chemine, mais il n'est pas impossible qu'on aille vers quelque chose d'encore plus concentré mais pour le moment, compte tenu des acteurs, etc, je crois qu'il faut y aller par étapes mais je comprends ce que vous dites, si j'étais tout seul à décider (là vous me le reprocheriez immédiatement), j'aurais pu vous suivre mais comme je tiens compte de 1001 facteurs...voilà. Moyennant ces explications qui j'imagine ne vont pas le satisfaire, que dit le groupe CDH ?

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M TRANCHANT, M DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE

ADOPTE – 115^e annexe

9e Objet : ASBL « PARENTHÈSE » -Projet M.A.S.S. Mons – Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion financière C/C2007/ASBL/010

ADOPTE à l'unanimité – 116^e annexe

10e Objet : ASBL « PARENTHÈSE » - Projet M.A.S.S. Mons – Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion financière C/B2008/ASBL/010

ADOPTE à l'unanimité – 117^e annexe

11e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'urbanisme à Saint-Symphorien. Contentieux Urbanisme EC

ADOPTE à l'unanimité – 118^e annexe

12e Objet : Objectifs de convergence – Espace Quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Le Jardin de la Grande Pêcherie – Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3e/5e E/2009.CONV.766.080/VD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur HAMBYE...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Certains échevins pourront peut-être me remémorer le jour où j'étais intervenu pour le quartier de Messines et j'étais intervenu dans le cadre de ce jardin du quartier de Messines pour attirer l'attention du Collège et du Conseil comme quoi la moitié des Acacias étaient malade, l'autre tout à fait calamiteux, alors on se réjouit évidemment que, grâce à l'objectif 1, on ait près de

400 000 € pour rénover le jardin, moi je dirais quand je vois les 400 000 € qui sont prévus pour la place du Bastion Vert, ça fait donc près d'1 million d'euros moi j'aurais dit rachetons, vous me direz que je retape toujours sur le clou avec 1 million d'euros rachetons le bâtiment entre le Musée Duesberg et la Chapelle des Ursulines et faisons un grand musée, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, plusieurs éléments de réponse : un, vous constatez que la majorité écoute, de temps à autre mais de manière générale fréquemment, par rapport à d'autres communes, d'autres villes, écoute l'opposition, qu'il n'est pas rare que nous suivions les conseils quand ceux-ci sont judicieux, tel fut le cas; trois le bâtiment entre la chapelle et le musée n'est pas à vendre, vous vous avez des pratiques de notaire dans votre vie privée, pas ici, je ne connais pas ces pratiques qui font que vous réussissez à faire vendre quand les gens ne veulent pas vendre mais bon nous on ne parvient pas, ce n'est pas à vendre, ce n'est pas à vendre, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Si un jour vous dites que c'est à vendre, venez nous le dire, je ne peux vous dire que ça, on avisera, non ? Monsieur le secrétaire ? Monsieur le secrétaire confirme mes dires... Moyennant cette explication...

ADOPTE à l'unanimité – 119^e annexe

13e Objet : Objectifs de convergence – Réalisation de photographies redressées numériquement pour les sites relatifs aux projets de rénovation de façades. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3e/5e E/2009.CONV 569.061/CC

ADOPTE à l'unanimité – 120^e annexe

14e Objet : Objectifs de convergence - Missions de Coordination de sécurité et de santé (projet et réalisation) - Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.

SOUS RESERVE 3e/5e E/2009-CONV. COOR.300

ADOPTE à l'unanimité – 121^e annexe

16e Objet : Objectifs de convergence – Mission pour la réalisation d'une programmation fonctionnelle et technique visant la construction d'un Centre de Congrès. Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. SOUS RESERVE 3e/5e E/2009.CONV. 772.090

ADOPTE à l'unanimité – 122^e annexe

17e Objet : Proposition d'ouverture de Mons Mag aux partis démocratiques de la minorité du Conseil communal. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur VISEUR, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, vous savez nous en avons discuté vous et moi déjà avant les élections de 2006, je vous parle des élections communales bien sûr, mais à ce moment –là, vous m'aviez dit je réfléchis, je vous en ai reparlé après les élections et vous m'aviez donné un accord verbal pour que le magazine qui est distribué en toutes boîtes, le Mons Mag, soit ouvert partiellement aux groupes démocratiques de l'opposition, ça me paraît logique parce que c'est quand même quelque chose qui est fait avec les deniers publics et le public, les citoyens montois ont voté et ont des opinions qui sont différentes et donc, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait que la voix du Collège qui peut être représentée à l'intérieur de ce magazine, et puis, fort de votre accord verbal, j'ai pris contact avec votre chef de cabinet, avec Monsieur LEVEQUE qui travaille sur ce magazine, qui coordonne ce magazine et puis je me suis, je crois, un peu heurté à l'inertie parce que je n'ai plus jamais rien vu avancer malgré le fait que j'ai relancé l'affaire plusieurs fois. Alors je me suis dit : on va voir ce qu'en pense le Conseil Communal et j'ai donc déposé cette motion en cadrant un peu notre façon de voir les choses et vous le verrez d'une façon qui me semble tout à fait raisonnable et peu gourmande c'est-à-dire que les conditions d'ouverture de ce magazine aux partis démocratiques de l'opposition, ce serait que ces partis disposent chacun d'une demi-page, vous voyez qu'on est pas gourmands, lors de chaque édition sous une rubrique que l'on appellerait « Libre Opinion » ou toute appellation équivalente évidemment, les articles seraient signés par leurs auteurs et publiés sous leur responsabilité, il n'est pas question que l'éditeur responsable prenne la responsabilité de ce que ces partis écriront, les sujets abordés par les partis seront généralement d'intérêt communal mais pourront aussi être d'intérêt général, notamment en matière d'environnement, je pensais spécialement à ça mais en général... Les articles proposés ne pourront en aucun cas nuire aux intérêts de la Ville de Mons voilà qui devrait vous rassurer, nous ne voulons pas être des fossoyeurs des intérêts de la Ville de Mons. Les polémiques impliquant des personnes ou toute attaque visant des personnes, des entreprises ou des associations particulières seront exclues de ces articles, ça me paraît du bon sens, on ne va pas régler des comptes individuels dans une presse publique, ces articles pourront quand même émettre des opinions contraire aux opinions

défendues par la majorité du Conseil par la Collège, sinon ça ne sert à rien et les litiges qui pourraient se présenter sous l'application de la présente feront l'objet d'une conciliation entre les auteurs d'une part et un délégué du Collège d'autre part, moi je crois qu'on doit pouvoir se mettre d'accord sans trop de difficultés lorsqu'un article doit être publié et s'il y a quelques amendements qui correspondraient pas à l'idée générale, à l'esprit général de pouvoir le corriger, voilà ce que je vous propose, ça me paraît simple et de bon sens, je m'appuie d'ailleurs sur l'expérience de nombreuses autres communes de la province du Hainaut qui ouvrent leur magazine aux partis de l'opposition parce que le débat démocratique ça fait partie de la vie de la démocratie sinon on risque toujours de l'enterrer un peu facilement, ce débat est essentiel, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas avoir lieu dans cet outil.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller d'abord merci pour votre intervention et comme je m'y étais engagé, j'y réfléchis. Non seulement j'y réfléchis mais nous en avons parlé au sein du Collège et de la majorité. Vous devez savoir que Mons mag n'est pas du tout la voix du Collège et encore moins la voix des partis de la majorité; au risque de vous étonner par exemple, je viens de voir et la couverture et le contenu du dernier Mons Mag, à part ce que j'ai rédigé moi-même à l'intérieur comme éditorial du Bourgmestre, je ne l'avais pas lu et je ne savais pas ce qu'il y avait dedans, pour une simple raison c'est que nous avons un fonctionnaire « journaliste de l'info interne » qui tente d'utiliser Mons Mag comme un moniteur d'informations objectives d'activités de la Ville et il se fait que la Ville a une majorité qui la gouverne avec un Conseil Communal et il reprend parfois les débats du Conseil Communal comme pourrait le faire un interlocuteur de type journaliste, donc, par ailleurs, reconnaissons que, les médias d'une manière générale et singulièrement chez nous, couvrent nos débats d'une manière extrêmement objective et pour des raisons presque d'usage, l'opposition tout naturellement, notamment lors des conseils communaux, prend en général plus longtemps la parole que la majorité, ce que je peut comprendre puisque la majorité travaille en son sein, c'est reproduit très fréquemment par les médias et chaque fois qu'il y a une conférence de presse sur quelque sujet que ce soit, je ne vais pas refaire la liste de tout ce qu'on a pu discuter le mois passé ou l'année qui vient de s'écouler mais c'est clair que le travail journalistique se fait de la manière la plus objective et l'opposition a l'écho démocratique qu'elle souhaite avoir sans la moindre difficulté, donc le Collège propose de ne pas suivre votre recommandation parce que aller dans ce que vous dites serait politiser le Mons Mag alors que nous avons tout fait

dans la pratique pour justement en faire un organe d'informations de l'activité de la Ville mais de ne pas en faire ni l'organe du Collège, jamais le Mons Mag ou son contenu n'est passé au Collège et encore moins bien entendu aux partis politiques, j'en prends à témoins les chefs de groupe, on a jamais discuté politiquement et c'est une de nos caractéristiques, ce qui ne veut pas dire que la personne en charge qui est rédacteur en chef ne prends pas contact avec l'opposition, ne laisse pas de l'espace à l'opposition mais on n'a pas travaillé de cette manière-là jusqu'à présent, voilà un peu la position du Collège après qu'on en ait discuté et qu'on ait mûrement réfléchi à la situation.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Votre réponse est évidemment décevante parce que je croyais quand même que vous alliez pouvoir suivre cette demande plus que raisonnable en fonction de l'esprit d'ouverture dont vous vous revendiquez et dont vous faites preuve dans un certain nombre de choses, je ne dis pas que ça n'arrive jamais mais dans ce cas-ci, je suis quand même déçu parce qu'il est vrai que les médias en général sont ouverts tant à l'opposition qu'à la majorité, de toute façon de ce côté-là, vous avez aussi accès aux médias et au moins aussi largement que nous mais ici, le Mons Mag est diffusé toutes-boîtes, est diffusé beaucoup plus largement que chacun des médias particuliers, je suis déçu aussi parce que votre réponse d'aujourd'hui est en retrait par rapport à une réponse que vous m'aviez faite verbalement, donc moi je croyais qu'on pouvait peut-être se mettre d'accord sur certains modus vivendi mais ici c'est sur le principe même auquel vous êtes opposé, vous dites jamais ça n'est le reflet du Collège mais, évidemment ce n'est pas signé, enfin si l'éditorial est toujours signé par vous et puis ce n'est peut-être pas les partis de la majorité ou les échevins en eux-mêmes mais enfin c'est largement le reflet de l'aspect politique et de la volonté politique du Collège, donc par rapport à ça, il me semble que le débat démocratique supporterait très bien qu'il y ait une autre voix qui puisse être présente dans ce Mons magazine, je demande quand même qu'il y ait un vote parce que je trouve votre réponse et celle du Collège tout à fait décevante, je serai d'ailleurs attentif quand je lirai encore pour voir les articles qui sont quand même des articles de politique au sens noble, pas au sens partisan mais au sens noble.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je vous comprends, on va passer au vote. Je veux juste vous dire que je vous comprends mais ça a vraiment été discuté et la réponse du collège après en avoir longuement discuté et les raisons qu'on a évoquées et celles que je viens de vous indiquer : on irait vraiment à l'encontre d'une pratique qui aujourd'hui... nous avons fait l'effort, nous majorité de ne pas être en ligne directe avec

Mons Mag donc de ne pas contrôler le Mons Mag, on entrerait dans une voie...je respecte tout ce que vous dites, je vous dis que moi-même j'ai découvert tout à l'heure le dernier Mons Mag et franchement c'est la pratique et c'est la pratique faite par le monde des fonctionnaires dans le sens large avec le degré d'autonomie de la fonction publique et des pratiques journalistiques internes, bon voilà, et on a trouvé qu'on allait vraiment dans une autre voie qu'on n'avait pas prise, si on avait eu un contrôle sur ce qu'on écrit et qu'on regarde, qu'on est là pour dire du bien de ce que l'on fait ce serait différent mais vous vouliez répondre puis je passe la parole au chef de groupe.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Moi je ne mets pas en doute la qualité du travail du fonctionnaire que fait ça mais j'ai quand même déjà constaté que lorsqu'on retranscrit dans le Mons Mag des extraits d'un débat et notamment quand c'est un débat budgétaire, si nous dans l'opposition nous avons dit sur ce point là nous soutenons la majorité, ça on peut être sûr que ce sera dans Mons Mag, ça ne va jamais rater, même si cette partie-là ne représente qu'un centième de l'intervention, ça, on peut être sûr que ce sera dedans, donc il y a quand même deux poids deux mesures, vous ne me ferez pas croire que c'est tout à fait objectif.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Monsieur le chef de groupe.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Moi aussi j'ai réfléchi et effectivement à la Province on a la « Libre Opinion », les partis politiques peuvent s'exprimer mais c'est extrêmement limité avec une question bien précise, ect,...mais je pense que, comme vous l'avez dit, la philosophie est différente à la Province par rapport à la Ville et moi, personnellement, je n'ai jamais écrit, je suis conseiller communal de la Ville de Mons depuis 1976 et je n'ai jamais écrit un mot dans ce journal, je ne revendique même pas d'écrire au nom d'un parti politique pourtant qui se trouve dans la majorité et je trouvais quand même un peu paradoxal qu'un parti politique qui se trouve dans la majorité ne pourrait pas y accéder alors que les partis politiques qui sont dans l'opposition écriraient, ça paraîtrait un peu bizarre, donc, je pense que la philosophie ici est tout à fait différente et je ne revendique rien à ce sujet parce que comme vous l'avez très bien dit, ce n'est pas un journal où on fait des débats politiques que ce soit au nom du Collège ou au nom des différents groupes représentés au sein du Conseil Communal.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui on va soutenir la motion, je suis vraiment étonnée parce que spontanément, il y a une journaliste qui m'a posée la question de savoir si c'était ouvert à l'opposition, et franchement ça m'étonne la réponse que j'ai entendue ce soir, donc on soutiendra la motion d'ECOLO

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme toujours, on est toujours prêt à réfléchir à pleins de choses mais je comprends votre étonnement mais il y a un raisonnement que j'ai longuement expliqué.

M. André TRANCHANT, Conseiller : Je trouve que dans l'ensemble ce magazine est très bien fait et ne doit pas être politisé, absolument pas, ou alors il faut que toutes les opinions de Mons et de ses 19 villes soient représentées mais si hélas on donne la parole à l'opposition ça va être toujours la même opposition, ça va être le CDH et ECOLO et les autres n'auront pas le droit à la parole, donc je ne crois pas que nos concitoyens puissent prendre en considération uniquement le CDH et ECOLO, il y a d'autres partis, même s'ils sont petits, même s'ils ne sont pas représentés, qui n'ont pas la même opinion qu'eux, moi je m'excuse mais je vote contre cette proposition.

L'assemblée passe au vote

32 NON : Mme HOUDART, MM. BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, , DEPLUS, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM TRANCHANT, DI RUPO

6 OUI : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE

Rejetée

54e Objet : Motion dans le cadre du conflit israélo-palestinien

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tant que je suis dans les propositions, ici Monsieur VISEUR devrait être un peu plus satisfait, nous avons une motion Monsieur VISEUR, ce que je suggère, ce que le Collège suggère, nous sommes allés reprendre ce que nous avons voté ensemble notamment au Parlement et nous y avons ajouté la dimension montoise qui est de solliciter le Conseil d'Administration d'Ambroise Paré et inviter celui de la clinique Saint-Joseph à prendre des dispositions pour accueillir et soigner les civils blessés, la motion que vous avez proposée et qui nous semble être une

excellente base pour travailler pourrait être approuvée si vous l'acceptez sous une forme modifiée qui pourrait être ceci :

-considérant la prise de contrôle par la force de Gaza par le Hamas en juin, considérant la montée des hostilités entre le gouvernement israélien et le Hamas, l'embargo quasi-total imposé par le gouvernement israélien sur la bande de Gaza en janvier 2008, les tirs de rockets et d'obus de mortier du Hamas sur le sud d'Israël, la riposte disproportionnée de l'armée israélienne, l'appel et la mission lancée par l'Union Européenne pour arriver à un cessez le feu, le manque de prise de décisions communes du Conseil de sécurité de l'ONU, la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvent les populations de Gaza, vu le premier protocole additionnel de 1977 aux conventions de Genève, considérant que le territoire de la Ville de Mons abrite 2 hôpitaux dont un public, c'est pour raccrocher à l'intérêt communal, dans nos attributions c'est l'intérêt communal, le Conseil Communal décide de:

- insister auprès des autorités concernées pour que l'acheminement de l'aide humanitaire puisse avoir lieu sans encombre,
- organiser une opération d'accueil d'enfants blessés ou non de Gaza pour les soustraire aux actions militaires,
- solliciter le Conseil d'administration d'Ambroise paré et de Saint-Joseph, demander à l'Union Européenne de continuer à œuvrer pour une paix durable dans la bande de Gaza, demander au Conseil de sécurité de l'ONU de condamner durement les tirs de rockets et d'obus du Hamas en direction des villes du sud d'Israël ainsi que la riposte disproportionnée, soutenir l'appel de l'ONU à un cessez le feu non seulement immédiat mais durable et respecté par tous les partis qui doit aboutir à un retrait des troupes de la bande de Gaza, demander au Conseil de sécurité d'intervenir pour une levée urgente sur les plans économiques et humanitaires de l'embargo du gouvernement israélien sur la bande de Gaza et plaider auprès de Conseil de sécurité de l'ONU afin de mettre sur pied une force internationale de paix avec une présence non négligeable de l'Union Européenne sous la régie de l'ONU afin de stabiliser dès que le conflit est terminé dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël.

Est-ce que la motion telle qu'elle est reformulée peut vous convenir ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pas du tout et je suis très déçu, encore plus que pour l'autre motion. Vous savez on a peut-être voté ça au Parlement mais nous ne sommes pas au Parlement précisément ici, alors pour les considérants ça, il n'y a pas de problèmes, que reste-t-il de l'ancrage local que je proposais dans ma motion ? Parce que

nous sommes au Conseil Communal de Mons...demander de respecter les résolutions de l'ONU alors que l'Onu elle-même n'arrive pas à faire respecter ses propres prises de positions, ça n'a pas beaucoup de sens, donc, ce qui reste de l'ancrage local, c'est bien l'accueil des civils ou des enfants blessés, l'accueil et les soins, ça d'accord...c'est le seul passage sur lequel je suis d'accord. Pour le reste, ce sont des vœux pieux, il y en a toujours dans ce genre de motion mais demander à l'Union Européenne, demander au Conseil de Sécurité, soutenir l'appel de l'ONU, demander au Conseil de Sécurité de l'ONU, plaider auprès du Conseil de Sécurité de l'ONU, qu'est-ce qui s'en foute de ce qu'on va dire au Conseil Communal de Mons...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Là, vous me choquez profondément, je n'ai jamais entendu une chose pareille !..

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ca ne mange pas de pain mais l'ancrage local c'était d'abord le soutien à nos associations pacifistes locales qui avaient organisé une manifestation et qui avaient une certaine plate-forme de revendications qu'on retrouve là-dedans éventuellement mais je tenais à ce que le Conseil Communal se positionne en faveur de cette plate-forme parce que au cours de cette manifestation à laquelle assistait d'ailleurs aussi un des membres du Collège, il y avait un certain nombre de slogans qui ont été criés que je ne partage pas et donc la position politique du Conseil est de soutenir la plate-forme d'association locale qui a organisé cette manifestation, deuxièmement, il y avait, c'est un peu plus général mais c'est quand même de compétence communale, c'est l'interpellation du Conseil d'Administration de DEXIA, ça a disparu aussi. Or, j'ai ici des articles qui mettent clairement en cause le fait que DEXIA par sa filiale israélienne a financé des implantations de colonies illégales en territoire palestinien, ça a disparu aussi et enfin moi je recommandais un soutien financier sur le budget de la ville à raison de 10 cents par habitant, ça faisait pour la Ville de Mons 9 100 euros, c'est évidemment une goutte d'eau dans la mer mais si on demande aux autres communes d'en faire autant, si on essaie d'avoir un effet d'engrenage à raison de la proportion de leur population à raison de 10 cents par habitant, ça pourrait quand même avoir de l'effet, ceci à verser aux organisations humanitaires parce qu'il y a un boulot énorme à faire, vous le savez bien et donc si on supprime tout ça moi je ne peux pas soutenir une motion qui se contente de demander des histoires à l'Union Européenne et au Conseil de Sécurité de l'ONU parce que ça franchement, ça ne servira à rien, il y a certainement le soutien aux organisations pacifistes locales, l'interpellation du Conseil d'administration de DEXIA et le soutien

financier sur le budget de la Ville, on peut dépenser un peu d'argent pour ça quand on voit ce qu'on dépense pour autre chose en tout cas à raison de 10 cents par habitant

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Après une brève réflexion additionnelle on se demandait Monsieur VISEUR si plutôt qu'une série de considérations comme nous le faisons, on ne discuterait pas avec les 4 chefs de groupe d'une résolution où, peut-être on ne mettrait pas les montants que vous indiquez ici, mais on s'accorderait sur un montant et que l'on pourrait peut-être réserver à une coopération de ville à ville avec une commune de Palestine nous l'avions déjà dit in illo tempore et on pourrait actualiser, le problème c'est que certains souhaitent un réel équilibre dans les termes utilisés tout en indiquant qu'il y a un déséquilibre dans l'intervention israélienne dans la bande de Gaza et comme les choses sont pour le moment dans une phase un peu plus calme de négociations, peut-être que nous pourrions décider d'ici le prochain Conseil Communal, sur base de l'initiative que vous avez prise de voir les 4 chefs de groupe, de discuter avec celles et ceux des conseillers communaux qui veulent nous rejoindre et déposer une motion et nous prendrions une attitude avec un peu d'argent à la clef pour contribuer à ce projet « Coopération Décentralisée », nous pourrions même demander des subsides par ailleurs, est-ce que nous ne serions pas plus inspirés ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui peut-être bien, moi je ne veux pas m'entêter à dire c'est ma motion et rien d'autre parce que ce n'est pas une façon de travailler qui est constructive, donc, je ne suis pas contre le fait qu'il y ait une négociation pour trouver un accord entre les partis sur une motion et surtout sur des actions précises, c'est pas tellement le fait qu'il doive y avoir motion mais sur des actions précises qui engagent la Ville. Personnellement, par rapport à votre proposition, j'ai une petite réticence, c'est-à-dire que pour moi, passer par des organisations humanitaires reconnues sur le plan international est quand même une garantie de bonne fin de l'utilisation de l'argent parce que je ne suis pas tout à fait sûr que ça a toujours été le cas pour l'argent qui a été envoyé en soutien aux palestiniens, autant sur le fond je soutiens la cause palestinienne, je ne suis pas aveugle non plus sur certains gaspillages qui ont pu avoir lieu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous saviez que nous étions sur le point avec, de mémoire, l'Union des villes et des communes, d'établir une collaboration avec Bethléem, Bethléem où je suis allé à plusieurs reprises et puis pour diverses raisons ça ne s'est pas fait, c'est vrai que vous-même vous l'aviez indiqué et c'est juste, quelles que soient les difficultés que l'on peut rencontrer dans notre propre ville et les difficultés que nous devons pallier, les difficultés sociales d'une partie de nos

concitoyens, on se doit aussi d'avoir un projet extérieur, peut-être que c'est l'occasion d'en faire un sur base de vos suggestions et on peut prendre une résolution qui serait alors réfléchie entre les 4 chefs de groupe plutôt que d'aller à une division majorité/opposition sur quelque chose où, à mon avis, à quelques nuances près, nous partageons le même point de vue.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je l'ai dit, je suis d'accord sur le fait de travailler ensemble parce que je veux aussi dépolitiser en quelque sorte ceci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et on devrait par rapport à tous les conseillers communaux remettre in extenso les revendications, c'est bien de la manifestation de Mons que vous parliez, c'est la plate-forme d'ici, il faudrait qu'on reprenne parce que beaucoup s'expriment mais moi-même je n'ai plus tous les tenants et aboutissants de cette plate-forme... J'ai la motion mais je n'ai pas tout, mais bon moi je suggère qu'on puisse travailler d'une manière positive plutôt qu'un affrontement sur cette question-là, on peut se rallier à cette proposition ?

REMIS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'ai dit d'accord, je maintiens.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci et donc, Monsieur le Secrétaire, vous organisez cela. Nous entamons alors le dernier point qui est le point 7.

7e Objet : Mons 2015 – Partenariat . Culture 6670 PU

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il y avait eu deux villes flamandes Anvers et Bruges qui avaient été Capitales Européennes de la Culture, il y avait eu Bruxelles c'eut été élégant que l'on puisse désigner une commune wallonne comme Capitale Européenne de la Culture. Je dois dire qu'on a trouvé à Malines un écho favorable à ce discours et que le Collège de Malines a décidé de charger son responsable politique Frank HERMAN de prendre langue avec Yves VASSEUR et de voir dans quelle mesure il était possible de créer ensemble une collaboration, pourquoi une collaboration entre Malines et Mons ? Pour diverses raisons : Malines et Mons ont ensemble beaucoup de points communs, ce sont deux villes moyennes, et deux villes qui s'associent valent bien une grande ville, l'une de 80 000, chez nous 92 000 plus le SHAPE sans compter nos étudiants universitaires et des Hautes Ecoles, Malines a été capitale des Pays-Bas espagnols, nous, fin du 15^e siècle, à partir de 1480 nous avons été également capitale pour diverses raisons militaires à l'époque, sous Alexandre FARNESE, capitale des Pays-Bas du sud, donc les Pays-Bas catholiques espagnols. Malines est une ville patrimoniale avec une

rénovation très active, c'est un patrimoine post moyenâgeux, fin du Moyen-Age, début de la Renaissance, nous avons un patrimoine du 11^e au 21^e avec des bâtiments du 18^e siècle que nous avons, je pense, admirablement rénovés. Malines comme Mons ont des projets futurs de développement, notamment dans des technologies, je rappelle que chez nous, il y a le concept de la Digital Innovation Valley avec la Faculté Polytechnique, centres de recherche, la Microsoft, Google et une grappe d'entreprises, que dans l'Histoire culturelle nous avons Roland DE LASSUS, ils ont Philippe DE MONTE qui se sont connus au 16^e siècle, que les deux villes ont accompli un grand effort de restructuration et d'activités culturelles, que les deux villes sont jugées aujourd'hui compétentes et reconnues, que Malines est au centre d'un « carré culturel » Bruxelles-Gand-Anvers-Hasselt et que nous avons été désigné par le gouvernement de la Communauté française comme Capitale wallonne de la Culture, je peux continuer, Malines a aussi un patrimoine religieux d'une extrême importance comme nous en avons un et ils connaissent aussi des difficultés qui sont des difficultés sociales pour 1001 raisons propres à la sociologie de la Ville. Bref, fort de tout cela, on a décidé de se mettre d'accord et Malines soutient la candidature de Mons, Malines ne posera pas sa candidature et Malines deviendra le principal partenaire flamand de Mons 2015, alors, vous savez qu'en 2015 il y a deux villes, une belge et une tchèque, que toutes les villes peuvent poser leur candidature, que plutôt que d'entrer en compétition on a décidé de collaborer et collaborer avec soutien de Malines, cet accord est un premier pas dans une collaboration culturelle et j'espère demain éducative entre Mons et Malines, on aura après l'accord cadre une convention détaillée pour élaborer notre programme 2009-2016, cette collaboration, et c'est important est placée sous l'égide et sous le signe du dialogue interculturel non seulement entre le nord et le sud du pays mais toutes les cultures d'Europe, le dialogue est construit sur trois piliers, qui sont des piliers de la politique européennes, de la culture, l'échange des arts et de la culture, l'échanges des artistes et des gens qui travaillent dans le domaine culturel et la consolidation des politiques interculturelles. Malines a un statut privilégié, Mons a une programmation de 12 mois, donc durant toute l'année 2015, Malines, s'inscrit dans une programmation de

6 mois, que je vais expliquer dans un instant, avec partage d'informations, collaboration entre les 2 villes et comment va-t-on agir ? Si vous voyez cette illustration, Mons va travailler avec une kyrielle d'autres villes, avec des villes françaises, avec des villes flamandes, Bruxelles, d'autres villes wallonnes dans le cadre de sa candidature et nous avons bien sûr une activité propre à Mons, je qualifierais Mons de locale et il y aura une activité durant 6 mois propre à Malines, certifiée par Mons 2015 et une activité, un programme spécifique qu'on a appelé « MéMo », « MechelenMons », qui sera élaboré de commun accord ensemble avec une plate-forme bilingue sur ce programme et donc nous aurons le programme Mons 2015 et, dans ce programme, avec une multitude d'éléments, il y aura un programme propre à Malines sur 6 mois et un programme mixte Mons-Malines conjointement, voilà et donc, c'est ce que j'explique Mons 2015, quand je dis Mons, c'est Mons et bien sûr le Borinage inscrit dans la province de Hainaut, puis on a Mons-Malines, MéMo, un programme spécial ensemble et un programme spécifique de Malines avec le label Mons 2015 et c'est basé sur le patrimoine, les créations actuelles artistiques, musicales, architecturales, les réseaux européens et les visions d'avenir, voilà un peu le sens de cet accord cadre qui bien entendu dans le cheminement de la candidature de Mons Capitale Européenne est une étape d'une extrême importance que nous voulions présenter et discuter au Conseil Communal, voilà merci. Chers collègues qui demande la parole ? Je vous en prie Monsieur VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, je serai bref parce que les choses sont assez évidentes, ça va de soi que c'est une initiative que nous allons soutenir, je rappelle que la famille politique écologiste est la seule à la Chambre à faire groupe commun entre GROEN et ECOLO parce que nous voulons jeter des ponts entre le nord et le sud du pays, ce que vous proposez, c'est dans les circonstances de Mons 2015, de la préparation, de la candidature, de jeter un pont supplémentaire, pour des raisons stratégiques avec Malines, je n'y suis pas non plus opposé et donc oui bien sûr que nous allons soutenir et que nous nous réjouissons que ce soit des pas qui soient fait dans ce sens-là et pas dans le sens de déstructurer le pays comme trop de prises de position l'ont souvent fait, pas nécessairement de vous ni d'ici mais en général.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, j'apprécie beaucoup ce que vous venez de dire.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On va aller dans le même et on se félicite du premier accord cadre et du premier partenariat, on espère que c'est le premier d'une longue série et voilà on se réjouit avec vous de cette signature.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur le chef de groupe...

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, on se félicite aussi pour trois raisons : première raison, ça renforce évidemment considérablement la position de Mons dans sa candidature, ça me paraît évident, deuxième raison comme on vient de le dire, c'est un partenariat nord-sud et on donne en même temps l'exemple qu'il y a moyen de s'entendre dans les deux communautés et en particulier des communautés, je vais dire avec des « cultures différentes », il y a moyen de s'entendre, on donne un exemple par-là, et c'est aussi un exemple de partenariat qui évidemment pour nous ne nous déplaît pas en ce sens que c'est aussi un partenariat politique entre deux villes, à l'image peut-être de la composition du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : GROEN fait partie intégrante de la majorité, GROEN était dans la liste de l'actuel Mayor de Malines, juste pour le petit point de détail, la précision historique, mais bon, ce n'est pas tout ça qui nous a déterminé mais c'est vrai.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ca ajoute un point quand même, c'est important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Juste encore un mot chers collègues en vous remerciant, les choses ne sont pas faciles du tout mais j'ai trouvé auprès des gens qui entourent le Bourgmestre et auprès des autorités de Malines une oreille attentive et puis, une fois que nous nous étions mis d'accord sur la volonté de travailler de la manière que

je viens d'évoquer, ils ont été extrêmement performants alors qu'ils avaient un désir, avec un milieu culturel vraiment compétent, qui souhaitait que Malines dépose sa candidature et malgré ce désir, ils ont préféré travailler avec nous, jugeant que nous avons les capacités de devenir Capitale européenne de la Culture, je pense qu'il faut le signaler et je ne désespère pas, mais ça nous y reviendrons plus tard, parce que les collaborations que nous avons tissées avec Bruges, avec Gand, nous avons des Collèges communs, donc il y aura un Collège ici à Mons, avec les gens de Gand que l'on pourra rencontrer, on peut rencontrer d'ailleurs les collègues du conseil communal, tout ça doit aboutir à ce qu'il y ait une collaboration non seulement culturelle mais moi je souhaite vraiment une collaboration éducative pour nos jeunes, nos enfants, nos enseignants, il y a des possibilités énormes mais encore faut-il franchir un certain nombre d'obstacles financiers, psychologiques et aussi des obstacles légaux car aujourd'hui les diplômes ne sont toujours pas automatiquement reconnus, si on fait 6 mois en Flandre, un enfant n'a pas la reconnaissance immédiate de son travail du côté néerlandophone par la Communauté française et vice-versa mais c'est un autre sujet...

ADOPTE à l'unanimité – 123^e annexe

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Chers collègues, ceci clôture la séance publique, je remercie le public très nombreux, je promets à ceux et celles qui souhaitent m'entendre sur les différents points du Conseil Communal que je suis là dans une seconde. Je remercie aussi les services techniques.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents

Sont absents : M. MILLER, Mme OUALI, MM. LECOCQ, MERCIER W., DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
43^e objet : ASBL Transculture. Représentation de la Ville au sein du Conseil d'administration. Culture 6309

ADOPTE – 124e annexe

44^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée spécifique. GRH 11370

ADOPTE - 125e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
b) Modification de l'interruption de carrière à 4/5^e temps accordée à un chef de bureau administratif. GRH 12.446

ADOPTE – 126e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
45^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'un congé parental à 1/5 temps à un animateur. GRH 12524

ADOPTE – 127e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
46^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Octroi d'une interruption de carrière à ½ temps accordée à une auxiliaire professionnelle contractuelle. GRH 10011.MP

ADOPTE – 128e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
47^e objet : CADRE DES PISCINES. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié B Maître Baigneur. GRH 4414

ADOPTE – 129e annexe

48^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
a) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une auxiliaire professionnelle. GRH 16176.fc

ADOPTE – 130e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
b) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une auxiliaire professionnelle. GRH 16172.fc

ADOPTE – 131e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière d'1/5^e temps à un ouvrier non qualifié.
GRH 8516.fc

ADOPTÉ – 132e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Modification d'une interruption de carrière d'1/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH 11226.fc

ADOPTÉ – 133e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Prolongation d'une interruption de carrière d'1/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH 10661.03.fc

ADOPTÉ – 134e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration.
GRH 17115.fc

ADOPTÉ – 135e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- g) Octroi d'un congé parental mi-temps à une graduée spécifique. GRH 16867.fc

ADOPTÉ – 136e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- h) Octroi d'un congé parental par réduction complète de ses prestations à une employée d'administration. GRH 17361.fc

ADOPTÉ – 137e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Fin de convention de mise à disposition de personnel contractuel auprès de l'ASBL « Auditorium Abel Dubois ». GRH 2864

ADOPTÉ – 138e et 139e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- j) Mise à disposition de personnel contractuel auprès de l'ASBL « Le Manège » - Convention. GRH 2864

ADOPTÉ – 140e et 141e annexes

49^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3376/3737(2)/3501/3650/3543/3549/3630/3540/3191

ADOPTE – de la 142e à la 151e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/1^e 3481/3741

ADOPTE – 152e et 153e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Écartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de la mesure de la protection de la maternité. 8e/1^e 3061

ADOPTE – 154e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Retrait de la délibération du 26/05/08 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle 8e/1^e 3406

ADOPTE – 155e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. 8e/1^e
3725(2)/3372/3675/3742(2)/3685/3617/3681/3683/3669(2)/3571

ADOPTE – de la 156e à la 168e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Octroi d'un détachement auprès d'un Centre PMS de la Communauté française d'une institutrice primaire pour l'année scolaire 2008-2009. 8e/1^e 7786

ADOPTE – 169e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- g) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 6573

ADOPTE – 170e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- h) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2008-2009. 8e/1^e 1448

ADOPTE – 171e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. 8e/1^e 8150/3523/3635/3689/3721

ADOPTE – de la 172 à la 176e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- j) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 3123

ADOPTE – 177e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.
8e/1^e 3482

ADOPTE – 178e annexe

50^e objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignation d'une directrice d'école à titre temporaire. 8e/1^e 7802

ADOPTE – 179e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignation d'une directrice d'école à titre temporaire. 8e/1^e 7802a

ADOPTE – 180e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Admission au stage d'un directeur d'école. 8e/1^e 3050

ADOPTE – 181e annexe

51^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire-prolongation. 8e/2^e 3024

ADOPTE – 182e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Modification des délibérations du CC des 7.10 et 12.11.2008 portant désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8531

ADOPTE – 183e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 8531a

ADOPTE – 184e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Octroi d'un congé parental (allaitement) à un professeur d'orgue temporaire.
8e/2^e 8531b

ADOPTE – 185e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 8532

ADOPTE – 186e annexe

52^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 6368

ADOPTE – 187e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Ratification des services prestés à titre définitif d'un professeur de cours généraux et techniques. 8e/2^e 6310

ADOPTE – 188e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

53^e objet : Démission d'un membre suppléant de la C.C.A.T.M. représentant le quart communal et remplacement de celui-ci. Aménagement Territoire et Permis CCATM

ADOPTE – 189e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2008.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====